

PAROLES de droit



NUMÉRO DE CONVENTION DE LA POSTE-PUBLICATIONS : 40069883

UNE FACULTÉ DE DROIT
QUATRE CLINIQUES JURIDIQUES



3

MOT DU DOYEN

4

BILLET

« Je me souviens... » par Doris Larrivée

5 - 10

DOSSIER

Une faculté de droit
Quatre cliniques juridiques

11 - 21

ÉCHOS DE LA FACULTÉ

Nouvelles de la Faculté

22

PARTENAIRE DE LA FACULTÉ

Service des stages et du placement

23

PARLONS PRATIQUE

Participer à la transformation de l'industrie financière

24 - 27

MATIÈRE GRISE

La certification au service de la consommation responsable
Un laboratoire dans une faculté de droit

28 - 29

FOCUS ÉTUDIANT

Réseautage et rayonnement au menu

30 - 32

FIÈRE DE SES DIPLÔMÉS

33 - 34

ADDUS

Mot du président et activités à venir

35

CLINS D'ŒIL

Nouvelles des diplômés

CRÉDITS

Corédacteurs en chef
- Marie-Luce Cheney
- David Jobin

Comité de rédaction
- Marie-Luce Cheney
- David Jobin
- Sébastien Lebel-Grenier

Collaborateurs
- Mélanie Barrière
- Samuel Cantin
- Josée Chartier
- Alain Coulombe
- Lise Dauphinais
- Marie-Claude Desjardins

- Geneviève Dufour
- Lyne Duhaime
- Josée Fournier
- Véronique Fortin
- Véronique Fraser
- Valéry Gauthier
- Charles-Éric Gilbert
- Sédjro Axel-Luc
Hountohotegbè
- Catherine Jodoïn
- Nesrine Labdoune
- Annick Lachapelle
- Luce Lagué
- Charles Lamoureux
- Ginette Langlois

- Doris Larrivée
- Guy Lavoie
- Rielle Lévesque
- Finn Makela
- Alexandre McCormack
- Patrick Mignault
- Déborah
Montambault-Trudelle
- Pascal Morin
- David Pavot
- Josée Perreault
- Julie Philippe
- Alexandra Popovici
- Rosalie Richard-Roy
- Jean-François Roberge

- Marie-Pierre Robert
- Simon Robin
- Vincent Savard
- Alexandra Sweeney
Beaudry
- Rodrigue Turgeon
- Élie Veilleux-Perras

Photos
- Michel Caron
- Robert Laflamme
- François Lafrance
- Et divers collaborateurs

Conception graphique
- Graphic-Art

Paroles de droit
Faculté de droit
Université de Sherbrooke
Sherbrooke (Québec) J1K 2R1
819 821-8000, poste 63876
communication.droit@USherbrooke.ca
Tirage : 10 000 exemplaires

Illustration de la page couverture :
Valérie Desrochers

ABONNEMENT

Pour un abonnement gratuit
ou un changement d'adresse :
chang.adresse@USherbrooke.ca
(spécifier *Paroles de droit*)

Pour donner de vos nouvelles :
communication.droit@USherbrooke.ca



LES CLINIQUES JURIDIQUES : FAVORISER L'APPRENTISSAGE ET L'ACCÈS À LA JUSTICE

Chers diplômés, chers étudiants,
chers amis de la Faculté,

La Faculté de droit de l'Université de Sherbrooke s'est démarquée depuis ses débuts par une formation qui sait être rigoureuse tout en préparant remarquablement bien ses diplômés aux exigences de la pratique.

Cette capacité à allier solide formation théorique et développement des compétences que requièrent les professions juridiques découle sans doute des origines de la Faculté. Fondée par des praticiens au terme d'une mobilisation générale de la communauté juridique sherbrookoise, la Faculté de droit a logé de 1954 à 1961 dans le palais de justice du district de St-François, aujourd'hui l'hôtel de ville de Sherbrooke. Les cours, dispensés bénévolement par des avocats, des notaires et des juges, étaient donnés en marge de l'opération quotidienne du palais. C'est sans surprise que les diplômés de l'époque avaient une connaissance intime des rouages de la justice.

La Faculté s'est bien entendu transformée avec le temps, en constituant notamment un corps professoral de carrière qui mène une recherche de pointe contribuant activement à l'avancement du droit, mais elle a conservé cet engagement à préparer ses diplômés aux défis de la pratique.

Dans le présent numéro, nous avons choisi de vous faire connaître nos cliniques juridiques,

qui s'inscrivent en continuité avec l'esprit de nos fondateurs. Vous découvrirez dans les pages qui suivent que nos cliniques sont un maillon essentiel de notre offre de formation, car elles nous permettent de développer chez nos étudiants des connaissances et des compétences qui ne peuvent être transmises dans le cadre de cours magistraux. Nos étudiants y apprennent à intégrer les connaissances et y développent l'esprit de synthèse, l'écoute et l'art de vulgariser, ainsi que des attitudes qui feront d'eux de meilleurs juristes, telles la collaboration, l'empathie, le respect et la rigueur.

Au Québec, les étudiants œuvrant au sein de cliniques juridiques universitaires sont limités à fournir de l'information juridique aux usagers qui viennent les consulter, même s'ils sont supervisés par des professeurs de droit ou des professionnels membres du Barreau ou de la Chambre des notaires. Ces limites sévères sont uniques au Québec. Toutes les autres juridictions canadiennes ont en effet adopté des régimes beaucoup plus ouverts dont l'objet est d'assurer que les étudiants apprennent dans un contexte authentique, tout en assurant la protection du public par un encadrement rigoureux. Comme ces cliniques juridiques universitaires desservent des usagers qui n'auraient pas autrement accès aux services juridiques faute

de moyens financiers, elles contribuent aussi à leur façon aux efforts qui doivent être déployés pour favoriser l'accès à la justice.

Le critique en matière de justice de la Coalition Avenir Québec, **Simon Jolin-Barrette** (LL.B. 2009, J.D. 2009, LL.M. 2011), a déposé un projet de loi visant à élargir les compétences des étudiants œuvrant dans les cliniques juridiques universitaires. Il va sans dire que la Faculté soutient cette initiative. C'est pourquoi, conjointement avec les autres facultés de droit civilistes, elle a entamé un dialogue avec le Barreau du Québec et la Chambre des notaires qui vise, à terme, à établir au Québec un régime permettant de mieux former la relève tout en assurant une protection rigoureuse du public.

J'espère que cet aperçu du contexte de formation exceptionnel qu'offrent à nos étudiants nos cliniques juridiques saura vous convaincre qu'elles sont un outil essentiel à la formation de meilleurs juristes.

Bonne lecture,

Le doyen,

Sébastien Lebel-Grenier



« JE ME SOUVIENS... »

Me **Doris Larrivée** (LL.B. 1986) travaille au Barreau de Montréal depuis le 6 janvier 1992. Elle en a d'abord été directrice générale adjointe, puis en est devenue la directrice générale le 1^{er} août 2002. De 1987 à 1991, elle a pratiqué le droit commercial immobilier au sein de deux grands cabinets d'avocats de Montréal (McCarthy Tétrault et Ogilvy Renault, maintenant Norton Rose Fulbright).

Il serait faux de prétendre que je m'en souviens comme si c'était hier. Il y a maintenant plus de 30 ans que j'ai quitté la Faculté de droit et ma mémoire me joue parfois des tours.

Provenant d'une petite ville des Cantons-de-l'Est, j'avais choisi d'étudier à l'Université de Sherbrooke, car Sherbrooke me semblait moins effrayante que Montréal. Je quittais pour la première fois le nid familial.

J'ai d'abord complété, en avril 1982, un baccalauréat en administration des affaires. Comme le marché du travail n'était pas facile à cette époque pour les finissants en gestion des ressources humaines, j'avais trouvé un emploi plus ou moins satisfaisant de stagiaire à la

gérance, à Sherbrooke. Après quelques mois, j'ai décidé de retourner aux études. Mon amoureux d'alors, rencontré à la Faculté d'administration, étudiait en droit et il me parlait de ses cours. Tout me semblait intéressant. Je ne voulais pas devenir avocate, mais j'étais d'avis qu'une formation en droit du travail compléterait bien ma formation en ressources humaines.

Mon choix de la Faculté de droit de l'Université de Sherbrooke allait donc de soi. J'avais eu une excellente formation en administration et, pour moi, l'Université de Sherbrooke était la meilleure.

J'y ai rencontré des gens qui venaient de partout au Québec. Comme la majorité des étudiants ne retournait pas chez leurs parents le soir, il était beaucoup plus facile de créer des liens. De plus, les activités qui se tiennent sur le campus de l'Université de Sherbrooke permettent de rencontrer des étudiants d'autres facultés.

J'ai adoré mes études en droit. J'étais une étudiante motivée, qui aimait discuter avec ses jeunes collègues et les aider, au besoin. J'avais cinq ans de plus que la majorité d'entre eux... je me sentais tellement vieille!

J'ai aimé cette formation presque entièrement obligatoire qui nous prépare merveilleusement

bien à l'École du Barreau. En troisième année, j'ai pu choisir quelques cours pour avoir cette formation supplémentaire en droit du travail, mais j'avais pu suivre des cours dans une multitude de domaines de droit qui me sont utiles encore aujourd'hui.

Je suis retournée à la Faculté de droit à quelques reprises pour les retrouvailles, mais je n'ai pas eu l'occasion d'y voir les jeunes qui la fréquentent. Je les ai toutefois imaginés au casse-croûte des sciences humaines le jeudi soir (j'espère que cette tradition existe encore, car j'y ai vécu de merveilleux moments) ou à la bibliothèque. Cette nouvelle bibliothèque si extraordinaire. Je les envie tellement de pouvoir fréquenter ce lieu.

J'ai de bons souvenirs des professeurs et, plus particulièrement, de Jean-Louis Dubé, dont j'ai été l'assistante de recherche le temps d'un été.

Je suis finalement devenue avocate et, depuis plus de 25 ans, j'exerce des fonctions qui allient mes deux formations.

Je suis une fière diplômée de Sherbrooke, deux fois plutôt qu'une!

Merci Sherbrooke!

Doris Larrivée
(LL.B. 1986)

QUATRE CLINIQUES JURIDIQUES

La Faculté de droit de l'Université de Sherbrooke a une mission très claire : offrir un enseignement de la plus haute qualité aux étudiantes et aux étudiants qui la choisissent pour devenir d'excellents juristes. Et les façons de s'acquitter de cette mission sont nombreuses. L'innovation demeure toutefois pour la Faculté une avenue privilégiée afin d'améliorer sans cesse l'expérience offerte à la communauté étudiante. C'est précisément ce qui a fait naître le programme d'activités cliniques, puis les cliniques juridiques.

Selon la coordonnatrice aux activités de développement des habiletés de juriste, **Josée Chartier** (LL.B. 1998, DDN 1999), le programme d'activités cliniques permet aux étudiants de vivre une expérience d'apprentissage en milieu pratique avec l'objectif pédagogique de favoriser le développement autant du savoir-faire que du savoir-être. « C'est l'occasion de mettre à l'épreuve les connaissances juridiques acquises sur les bancs d'école et de les



transposer à une situation d'apprentissage réelle. Cette approche permet de consolider les apprentissages en rattachant des concepts juridiques, qui apparaissent parfois plus théoriques, à des situations bien concrètes de la vie des gens.»

Elle ajoute qu'au-delà des notions acquises dans le cadre d'une activité clinique, l'apprentissage le plus significatif s'appuie certainement sur l'occasion qui est offerte de côtoyer des juristes d'expérience et la chance de se familiariser avec l'approche client. « C'est une chose de se faire expliquer comment se déroule une entrevue avec un client, mais c'en est une autre d'observer et même de participer à une telle rencontre. L'expérience concrète démontre à quel point il est important d'agir de manière professionnelle et de faire preuve d'écoute, d'empathie et d'engagement face aux clients, des aptitudes qui se développent et qui s'enseignent plus difficilement par la voie d'un cours magistral. Lorsqu'ils arrivent en 3^e année du bac, je pense que les étudiants ont une solide formation et de bons outils. Ils doivent alors apprendre non seulement à appliquer leurs connaissances, mais aussi et surtout à apprivoiser le milieu juridique et à se faire confiance! » Toujours selon Josée Chartier, la plupart des étudiants qui ont la chance de prendre part aux activités cliniques classent celles-ci, sans hésitation, parmi les plus significatives de leur passage à la Faculté.

« Lorsqu'ils arrivent en 3^e année du bac, je pense que les étudiants ont une solide formation et de bons outils. Ils doivent alors apprendre non seulement à appliquer leurs connaissances, mais aussi et surtout à apprivoiser le milieu juridique et à se faire confiance! »

– Josée Chartier

Des activités cliniques aux cliniques en activité

L'expertise que la Faculté a su développer au cours des années a logiquement mené à la création de cliniques juridiques, à la fois pour permettre aux étudiants de réaliser leurs activités sur le Campus et pour élargir son champ d'action communautaire. Les cliniques juridiques de la Faculté contribuent ainsi à la formation des étudiants, par le développement de compétences liées à la pratique, et favorisent l'accès à la justice.

« Dans le cadre juridique actuel, les cliniques juridiques se limitent à donner à leurs usagers des services d'information juridique, et non des conseils juridiques, qui sont des actes relevant de la compétence exclusive des avocats et des notaires », précise Me **Déborah Montambault-Trudelle** (LL.B./M.Sc. biologie 2008), coordonnatrice de l'ensemble des cliniques juridiques à la Faculté. « À ce sujet, nous suivons de près le débat entourant l'assouplissement des restrictions aux actes que peuvent poser les étudiants agissant au sein des cliniques juridiques universitaires (projet de loi n° 697 : Loi visant à permettre aux étudiants en droit de donner des consultations et des avis d'ordre juridique dans une clinique juridique universitaire afin d'améliorer l'accès à la justice). »

SAVIEZ-VOUS?

Les activités cliniques existent depuis 1974 à la Faculté. D'abord issu d'une collaboration avec les juges et les avocats de l'Aide juridique de la région de Sherbrooke, le programme a rapidement fait ses preuves. Il regroupe aujourd'hui plus de 40 milieux cliniques, allant de la magistrature au Directeur des poursuites criminelles et pénales, en passant par les milieux communautaires et les cliniques d'information juridique établies au sein d'organismes divers et à la Faculté. Ces milieux accueillent chaque année plus de 100 étudiantes et étudiants, choisis suivant un processus de sélection rigoureux semblable à celui qui suivra la fin de leurs études.



Josée Chartier et Florence Gauthier, étudiante en droit et sciences de la vie.

La Clé de vos droits

Doyenne des cliniques juridiques de la Faculté, La Clé de vos droits a vu le jour dans les années 1970, initialement pour desservir la communauté universitaire. Compte tenu de la demande grandissante, il a été décidé, quelques années plus tard, d'ouvrir ses portes à l'ensemble de la population. Aujourd'hui, la majorité des personnes faisant appel à La Clé de vos droits ne font pas partie de la communauté universitaire.

La Clé de vos droits offre de l'information juridique gratuite, sans condition. Elle répond à toute question de droit, à l'exception du droit criminel. De 5 à 7 étudiants par session assurent une présence à la clinique et répondent aux nombreuses demandes en personne, par courriel ou par téléphone, selon les besoins des usagers. Les demandes touchent notamment aux domaines de droit suivants : droit de la famille, droit de la consommation, droit du travail, droit du logement, droit de la responsabilité civile, droit de la faillite, droit des contrats, droit des biens, droit de l'immigration, droit administratif, droit de l'assurance, droit municipal, preuve, testament, mandat, succession, procédure, etc.

En Estrie, les services de soutien aux justiciables sont moins nombreux que dans les grands centres comme Montréal ou Québec. En outre, il n'existe pas de centre de justice de proximité dans la région, ni d'autres cliniques juridiques, et Juripop Estrie a fermé ses portes en 2015 faute de moyens financiers. La Clé de vos droits devient conséquemment un organisme d'information juridique d'importance en Estrie. Elle jouit par surcroît d'une belle relation avec les organismes de la région, comme en témoignent les références mutuelles des usagers en fonction de leurs besoins.

Les étudiantes et les étudiants qui ont la chance de travailler à La Clé de vos droits peuvent compter sur la supervision étroite de quelques professeurs. C'est donc à eux, en collaboration avec la coordonnatrice, que revient le mandat de former les étudiants sur les enjeux éthiques, sociaux et juridiques de l'information juridique. Ils doivent aussi accompagner et orienter les étudiants dans leurs recherches, participer à des rencontres hebdomadaires



Marie-Claude Desjardins et Véronique Fortin, en compagnie d'Amélie Latendresse-Brassard, étudiante en droit et sciences de la vie.

et répondre aux questions des étudiants, que celles-ci soient de nature juridique ou non (type d'intervention, référence à des organismes offrant des services connexes, communication, etc.). Selon les professeures **Véronique Fortin** et **Marie-Claude Desjardins**, qui assuraient la supervision de la clinique la session dernière, la participation aux activités de la Clé de vos droits a de nombreuses retombées positives sur l'apprentissage. Elle permet, notamment, aux étudiantes et aux étudiants :

- de faire des liens entre différentes matières;
- de mobiliser leurs connaissances juridiques dans le cadre de cas concrets et de décroiser leur savoir juridique;
- de développer les habiletés « sociales » du juriste (savoir-être et savoir-faire);
- de trier les faits pertinents et d'identifier les questions juridiques;
- de développer des habiletés de communication juridique efficaces;
- d'apprendre à formuler une réponse en langage clair et concis, en s'assurant de se limiter à de l'information juridique;
- d'aiguiser leur esprit juridique dans une panoplie de sujets; et
- d'apprendre à intervenir auprès de personnes ayant des profils variés avec une attitude de respect et de non-jugement.

« En toute sincérité, j'ai beaucoup apprécié mon expérience à la clinique. Celle-ci m'a permis de mettre en œuvre mes connaissances juridiques et d'en acquérir de nouvelles. De plus, discuter avec les contribuables m'a permis de réaliser à quel point les services offerts par les cliniques juridiques étaient indispensables pour les citoyens. »

– Nesrine Labdoune, étudiante au baccalauréat en droit



Rielle Lévesque, en compagnie de Manuela Parisotto et Nancy Leggett-Bachand, étudiantes en PRD.



Clinique de médiation

Récemment ajoutée au catalogue de la Faculté en matière de services juridiques destinés à la population, la Clinique de médiation de l'Université de Sherbrooke, établie au Campus de Longueuil, a pour objectif de favoriser l'accès à la justice en mettant à la disposition des citoyens un mode de règlement des différends complémentaire au procès : la médiation.

Comme l'expliquent la professeure **Véronique Fraser** (LL.B. 2007, J.D. 2007), directrice de la clinique, et **Rielle Lévesque**, agente et personne-ressource, la médiation est un processus volontaire et flexible qui se déroule dans un cadre privé et confidentiel. « Les médiateurs aident les personnes en conflit à dialoguer, à clarifier leurs points de vue, à cerner leurs différends, à identifier leurs besoins et leurs intérêts, à explorer des solutions et à parvenir, s'il y a lieu, à une entente mutuellement satisfaisante. »

Elles ajoutent que le législateur prévoit, à l'article 1 du nouveau *Code de procédure civile* entré en vigueur le 1^{er} janvier 2016, l'obligation pour les parties de considérer le recours aux modes privés de règlement de leur différend avant de s'adresser aux tribunaux. « Ces modes incluent notamment la négociation entre les parties, la médiation et l'arbitrage. Par le biais de cet article, le législateur indique que le procès n'est plus le mode de règlement par défaut : ce sont plutôt les modes extrajudiciaires, comme la médiation, qui le deviennent formellement. »

La Clinique de médiation facilite donc la mise en œuvre de l'article 1 en mettant à la disposition

La Clinique de médiation de l'Université de Sherbrooke est la seule clinique au Québec qui offre des services de médiation dispensés par des étudiants détenteurs d'une formation en médiation.

des citoyens le recours gratuit à une médiation dispensée par des médiateurs compétents. « Les services sont offerts par des étudiants aux programmes de 2^e cycle en prévention et règlement des différends de la Faculté qui ont complété un minimum de 18 crédits universitaires (représentant 270 heures de formation de 2^e cycle), précisent Véronique Fraser et Rielle Lévesque. Ils se qualifient pour devenir médiateurs accrédités par l'Institut de médiation et d'arbitrage du Québec (l'IMAQ), le principal regroupement multidisciplinaire et centre d'accréditation de médiateurs et d'arbitres au Québec. Les étudiants médiateurs sont issus d'une variété de domaines, incluant le droit, le génie, la gestion, les ressources humaines, la sociologie et la psychologie. »

Concrètement, la Clinique de médiation s'intègre dans le cadre du cours optionnel PRD 739 – *Pratique de la médiation*, offert dans le cadre des programmes de prévention et règlement des différends. Les étudiants inscrits doivent participer à un minimum de 25 heures de pratique en médiation, sous la supervision de Ginette Despars, chargée de cours et médiatrice d'expérience. Ce stage permet aux étudiants d'avoir une expérience similaire à la pratique de médiateur en cabinet privé, puisqu'ils s'occupent de la gestion des dossiers

de médiation du début à la fin. Ils sont chargés de rencontrer les parties individuellement pour tenir des séances de préparation et de prémédiation, d'expliquer aux parties le processus de médiation, de faire signer aux parties une entente de confidentialité, de mener la séance de médiation et de superviser la rédaction de l'entente, s'il y a lieu.

La Clinique de médiation destine ses services à tous les citoyens. Elle a formé des ententes de collaboration à titre gratuit avec des organisations publiques et privées pour résoudre les conflits entre leurs membres ou leurs employés. Elle comporte actuellement des partenariats avec le Service correctionnel du Canada, la Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse, la Fédération des coopératives d'habitation intermunicipale du Montréal métropolitain, le Centre de justice de proximité de la Montérégie, le Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux de l'Estrie, la clinique juridique de l'Université McGill, la clinique juridique du Y des femmes, ainsi que la Clinique de médiation de l'Université de Montréal. Tout citoyen ou membre de la communauté universitaire peut également communiquer directement avec la Clinique de médiation pour faire appel à l'expertise de ses médiateurs.

Clinique entrepreneuriale

La Clinique entrepreneuriale est une autre des cliniques dont la Faculté de droit est extrêmement fière. Elle se distingue des autres en raison de son secteur d'activités, de sa mécanique et du type d'usagers auxquels s'adressent ses services. La structure de la Clinique entrepreneuriale a été développée par la Faculté en partenariat avec des membres de l'École de gestion et de l'Accélérateur entrepreneurial Desjardins (AED) de l'Université de Sherbrooke. Les étudiants entrepreneurs de l'École de gestion sont d'ailleurs les premiers usagers de la Clinique entrepreneuriale.

D'une part, elle offre gratuitement de l'information juridique exclusivement aux entreprises en démarrage ou à toute personne porteuse d'un projet entrepreneurial. D'autre part, elle permet à des étudiants de 3^e et de 4^e années en droit de participer aux cours *ACT 101 - Préparation à la création d'entreprise* et *ACT 201 - Lancement, gestion et fermeture d'entreprise*, dispensés à l'École de gestion, dans le cadre desquels ils travaillent en équipe à la création et au lancement d'une entreprise sur une période de deux trimestres.

Selon le professeur **Patrick Mignault**, vicedoyen à la recherche et aux études supérieures, et Me **Déborah Montambault-Trudelle**, la Clinique entrepreneuriale a vu le jour, dans une perspective globale, pour appuyer l'entrepreneuriat dans la région et ainsi favoriser le développement économique par la prestation de services de base à l'implantation d'entreprises innovantes et le soutien des efforts de leurs promoteurs. « Plus spécifiquement, l'objectif principal de la clinique est d'offrir aux entreprises en démarrage de la région de Sherbrooke un service d'information juridique gratuit sur différents domaines du droit des affaires : droit corporatif, propriété intellectuelle, protection de l'information dans le secteur privé, droit des obligations, etc. » La clientèle visée est donc celle des entreprises en démarrage qui n'ont pas les ressources financières nécessaires pour se procurer des services juridiques auprès d'avocats et de notaires de la pratique privée. Il peut aussi s'agir d'entrepreneurs qui cherchent à valider des informations juridiques pour un projet d'affaires.

Concrètement, les étudiants peuvent notamment être appelés à expliquer la différence entre une vente d'actifs et une vente d'actions, les critères théoriques de brevetabilité d'une invention ou les différentes formes juridiques d'exploitation d'une entreprise. « Lorsque les étudiants de la clinique ne parviennent pas à répondre aux questions plus complexes, ceux-ci s'efforcent de rediriger les usagers vers les ressources disponibles appropriées », précise Me Montambault-Trudelle.

Le professeur Mignault ajoute que la clinique offre aussi, sur demande, des séances d'information destinées aux entreprises sur des aspects fondamentaux du droit des affaires. « La clinique cherche également à transmettre et à vulgariser les principes généraux du droit des affaires à l'intérieur de différents canaux de communication utilisés par les entrepreneurs et à établir de solides partenariats avec, notamment, d'autres facultés de l'Université de Sherbrooke, des entreprises régionales qui offrent de l'accompagnement et des conseils aux entrepreneurs et les incubateurs-accelérateurs d'entreprises. »



Patrick Mignault et Déborah Montambault-Trudelle, en compagnie de Jean-Christophe Imbeau, étudiant en Droit-MBA.



« La Clinique nous permet de nous mobiliser et de déployer nos connaissances, notre savoir-faire et notre savoir-être au bénéfice de la communauté. La force de la clinique, c'est justement de rapprocher les étudiants et le monde réel. »

- Jean-Christophe Imbeau



David Pavot et Geneviève Dufour.

Bureau d'assistance juridique internationale (BAJI)

Dans le cadre du cheminement de maîtrise en droit international et politique internationale appliqués (DIPIA), les étudiants peuvent choisir de faire un stage ou un mandat. Dans ce dernier cas, ils effectuent des mandats réels, confiés par des partenaires, sous la supervision d'un professeur. « Afin d'assurer à nos étudiants une belle diversité de mandats, nous avons développé des liens avec plusieurs organisations. Nous nous sommes toutefois rapidement rendu compte que nous étions victimes de notre succès : nous n'arrivions pas à répondre à tous les mandats. C'est dans ce contexte que nous avons eu l'idée de créer le BAJI », expliquent la professeure **Geneviève Dufour**, codirectrice du programme en DIPIA, et **David Pavot**, chargé de cours à forfait à la Faculté.

Ils ajoutent que de travailler sur de vrais dossiers change tout. « Il y a un vrai client, de vraies attentes, des délais à respecter. Le niveau est

plus élevé et les étudiants en sont conscients. Leur implication est vraiment remarquable, voire exceptionnelle. » Les étudiants vivent une vraie expérience professionnelle, très valorisée dans le milieu. En devenant de réels consultants au BAJI, ils ont accès à une nouvelle dimension et « il n'est pas rare qu'ils nous disent que leur expérience a été décisive pour un stage ou un emploi ».

Au quotidien, le BAJI se concentre sur des mandats relevant du droit international public, donc du droit qui régit les États et les organisations internationales. « Nous recevons des mandats d'organisations internationales, d'organisations non gouvernementales et de ministères, mais aussi d'individus lorsque les droits de ceux-ci sont bafoués par un État », précise David Pavot. Le BAJI n'est pas spécialisé dans un domaine précis du droit international. « Certaines cliniques existent d'ailleurs déjà, au Québec, dans

des domaines précis du droit international et nous nous sommes entendus avec leurs responsables, dès la phase de conception du BAJI, pour ne pas jouer dans leur cour. »

Depuis trois ans, le BAJI a travaillé sur divers dossiers. Grâce aux efforts et à la qualité du travail des étudiants, il a notamment conseillé un gouvernement en matière d'aviation civile internationale, participé à déposer une plainte contre le Canada devant le Comité contre la torture des Nations Unies, obtenu des mesures provisoires de la Cour africaine des droits de l'homme pour sauvegarder les droits d'un prisonnier maltraité au Rwanda et établi les bases de la négociation de l'accord de siège entre l'Organisation de l'aviation civile internationale (OACI) et le Canada. L'automne dernier, les étudiants ont travaillé sur le Pacte mondial pour l'environnement, en plus d'assurer les suites dans l'affaire devant la Cour africaine des droits de l'homme. À l'hiver, ils entameront un nouveau mandat visant à assister un avocat parisien dans le cadre d'un dossier impliquant la culture intensive du soya dans un pays d'Amérique du sud. Comme le souligne fièrement la professeure Dufour, les sujets sont variés et chacun y trouve son compte. « Certains mandats de la clinique ont amené les professeurs ou même les étudiants vers de nouvelles questions de recherche. L'enseignement clinique mène à de la recherche clinique, qui parfois mène aussi à de la recherche fondamentale. »

Les cliniques juridiques s'inscrivent naturellement dans la poursuite de la mission d'excellence de la Faculté de droit de l'Université de Sherbrooke, et ce, d'une manière parfaitement compatible avec la vision novatrice et pratique qui a toujours orienté ses initiatives. Il ne fait vraiment aucun doute que la formation y gagne autant que la communauté dans son ensemble.

Campus principal – Pavillon A7

La Clé de vos droits

cle.droits@USherbrooke.ca – 819 821-8000, poste 65221

Clinique entrepreneuriale

clinique.entrepreneuriale.droit@USherbrooke.ca – 819 821-8000, poste 66740

BAJI

Genevieve.Dufour2@USherbrooke.ca – David.Pavot@USherbrooke.ca

Campus de Longueuil

Clinique de médiation

clinique.mediation@USherbrooke.ca

450 463-1835, poste 65515

LE BILINGUISME, UN INCONTOURNABLE EN DROIT

Aujourd'hui, la maîtrise de l'anglais n'est plus un atout, mais bien un incontournable pour réussir sa carrière. Et c'est d'autant plus vrai pour les étudiantes et les étudiants en droit, qui doivent bien s'outiller pour répondre aux exigences de la pratique.

Pour les aider à parfaire leurs connaissances et à se distinguer sur le marché du travail, le Centre de langues de l'Université de Sherbrooke offre deux microprogrammes de 1^{er} cycle : anglais fonctionnel et anglais avancé.

Unique au Québec : deux cours d'anglais adaptés au contexte juridique

En collaboration avec la Faculté de droit, le Centre de langues a également mis sur pied deux cours d'anglais adaptés au contexte juridique visant à développer l'aisance et l'efficacité dans les communications orales et écrites. Ces cours sont offerts notamment dans le cadre du microprogramme en anglais avancé ou en cours hors programme.

Offert à la session d'hiver, le cours Communication orale pour le droit (ANS460) adopte une formule de pédagogie inversée et hybride. Les étudiants vont chercher la théorie en ligne et viennent pratiquer en classe. Ils développent ainsi de l'assurance en communication orale, maîtrisent les structures langagières complexes et acquièrent le vocabulaire spécifique, selon différents contextes juridiques, notamment le droit de la famille, la responsabilité civile, le droit du travail, etc. La pédagogie inversée offre une rétroaction rapide, ce qui permet aux étudiants de s'améliorer constamment.

Offert l'été et entièrement en ligne, le cours Communication écrite pour le droit (ANS461) permet aux étudiants de mieux comprendre la terminologie générale et légale de documents juridiques, y compris la doctrine et



la jurisprudence. Ils apprennent également des stratégies de rédaction, de lecture et de révision : écriture concise et structurée, ton et registre adéquat selon la communication, rédaction épigramme et communication virtuelle, lecture rapide, repérage de sens, lisibilité, richesse lexicale, etc. L'accompagnement et la rétroaction personnalisés avec l'enseignant favorisent l'apprentissage et l'amélioration.

Le matériel pédagogique de ces deux cours vient d'ailleurs d'être enrichi de capsules vidéos, tournées avec des juristes qui témoignent de la réalité bilingue en milieu juridique au Québec. À la question *Qu'arrive-t-il si un avocat et son client ne parlent pas la même langue?* La réponse de Me Stephen G. Schenke, associé au cabinet Jeansonne inc., est très claire : "Your practice would be very complicated; you would need to have another lawyer beside you, or to hire an interpreter. The witnesses are entitled to interpreters to understand the questions, but the lawyers need to be capable in both languages".

Projets supplémentaires pour aider les étudiants et les professionnels du droit

Grâce au soutien financier du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur du Québec (MEES) et de la Faculté des lettres et sciences humaines (FLSH) de l'UdeS, en utilisant les contributions prévues à l'Entente Canada-Québec (ECQ) relative à l'enseignement dans la langue de la minorité et à l'enseignement des langues secondes, le Centre de langues vient de déployer deux autres projets pour répondre aux besoins du milieu juridique; le premier vise à bonifier les cours existants en communication anglaise en contexte de droit civil québécois, tandis que le second mettra en place une plateforme interactive de ressources de formation pour l'ensemble des étudiants et des professionnels dans le domaine juridique à l'échelle provinciale.

Pour plus d'information sur l'offre de formation en anglais, visitez le USherbrooke.ca/centredelangues, section À découvrir, Cours d'anglais pour le droit.

FÉLICITATIONS À L'ENSEMBLE DE NOS DIPLÔMÉS!

Chaque année, la Faculté salue la persévérance et la détermination de ses nouveaux diplômés au cours de deux événements marquants : la collation des grades et la cérémonie de remise des diplômes de 2^e cycle.

Collation des grades

Pour bon nombre de diplômés, parents et amis, la journée du 23 septembre 2017 se classera assurément dans les inoubliables. Outre une température exceptionnellement chaude, elle marquait la fin du parcours scolaire de 272 diplômées et diplômés de la Faculté et du Centre d'études du religieux contemporain. Toujours aussi grandiose année après année, la collation des grades fait vivre un lot d'émotions à tous ceux et celles qui ont la chance d'y assister.

En qualité de porte-paroles de la cohorte, **Emmanuelle Boilard** et **Philippe Bédard** ont bien résumé la pensée collective. « Ces trois ou quatre dernières années, incluant quelques étés pour certains d'entre nous, nous ont permis de tisser de solides liens d'amitié avec nos camarades d'études. Nous avons eu l'occasion de nous développer à titre de juristes au cœur d'une vie étudiante vibrante et dynamique. Merci à vous, collègues et amis, devenus famille. Vous avez su contribuer à la richesse du corps étudiant qui caractérise la Faculté. Nous nous sommes côtoyés, entr aidés, soutenus, des inoubliables intégrations aux derniers examens finaux, en passant par les nombreux 5@8. Bien que nos vies suivront leur cours et que nos chemins se sépareront dans ce nouveau chapitre qui commence, les liens universitaires nous uniront pour toujours. »



Les porte-paroles de la cohorte 2017, Emmanuelle Boilard et Philippe Bédard.



Marie-Pierre Robert, Stéphanie Landry et Sébastien Lebel-Grenier.

La collation des grades est également l'occasion de souligner le prix Reconnaissance de la qualité de l'enseignement remis cette année à **Stéphanie Landry** (LL.B. 2000). « Me Landry possède deux caractéristiques qui font d'elle une enseignante hors pair : la flamme et l'investissement. La flamme, c'est la passion, passion à la fois pour le droit criminel et pour l'enseignement, pour le contact avec les étudiants.

L'investissement, c'est le temps et l'énergie consacrés à monter du matériel pédagogique, à développer de nouveaux cours, à innover par de nouvelles formules pédagogiques, à rencontrer les étudiants, à les amener au Palais de justice et à leur offrir une rétroaction personnalisée qui favorise leur apprentissage et leur progression », a affirmé **Marie-Pierre Robert**, vice-doyenne à l'enseignement.

Quelque 12 000 personnes étaient réunies au stade extérieur de l'UdeS pour célébrer la réussite de 2800 finissants.



Un des moments forts de la collation des grades : l'arrivée de la cohorte dans le chapiteau facultaire.



Les diplômés en common law et droit transnational, en prévention et règlement des différends et en pratique du droit criminel et pénal, entourés de Patrick Mignault, Derek Mckee et Marie-Pierre Robert.

Cérémonie de remise des diplômes de 2^e cycle

Une vingtaine de diplômées et diplômés en common law et droit transnational, en prévention et règlement des différends, ainsi qu'en pratique du droit criminel et pénal, ont quant à eux fêté leur réussite le 28 octobre 2017, lors de la cérémonie annuelle de remise des diplômes de 2^e cycle.

Cet événement plus intime et personnalisé que la collation des grades permet aux diplômés de savourer pleinement leur accomplissement en compagnie de leurs proches.



« À quelqu'un qui hésite entre Sherbrooke et une autre faculté de droit, je dirais de continuer à hésiter, que de ces réflexions naissent les remises en question qui initieront les changements qui attendent la classe intellectuelle de notre génération et qui demandent que l'on s'y investisse avec ardeur, collaboration, mais aussi avec humilité et ouverture, des valeurs qui, à mon avis, se portent mieux qu'ailleurs au sein de notre faculté, bien qu'elles requièrent qu'on ne cesse de les valoriser une fois la diplomation réglée. »

– Rodrigue Turgeon, baccalauréat en droit, maîtrise en sciences de la vie et diplômé de 2^e cycle en common law et droit transnational



« La sensation était certainement particulière parce qu'en plus de la joie du moment, de l'allégresse que suscite la cérémonie, de la fierté d'être diplômé et du symbolisme de la collation des grades, il y a l'honneur de se dire que du fait de mon recrutement par le corps professoral de la Faculté de droit de l'Université, je pérenniserai mon engagement dans l'institution et je contribuerai modestement à l'accomplissement d'autres futurs diplômés. »

– Sedjro Axel-Luc Hountohotegbe, doctorat en droit et professeur à la Faculté



« Mon expérience au programme en pratique du droit criminel et pénal est de loin la plus belle année de mon parcours académique. Il s'agit d'une expérience totalement différente du baccalauréat; ce programme nous prépare réellement à la pratique. »

– Simon Robin, diplômé de 2^e cycle en pratique du droit criminel et pénal



« La Faculté de droit de l'Université de Sherbrooke, c'est bien plus qu'une faculté où l'on apprend des notions juridiques, on y grandit tant comme juriste que comme être humain; c'est une faculté de droit à échelle humaine. »

– Valéry Gauthier, baccalauréat en droit et diplômé de 2^e cycle en common law et droit transnational



« C'est pour moi une récompense, la satisfaction et la fierté du travail accompli! J'ai assisté pour une première fois à la remise de mon diplôme, comme si la réalisation d'un deuxième cycle le justifiait et c'est avec émotions que j'ai vécu cette cérémonie, à 52 ans, sous le regard de ma fille et de mon conjoint, qui m'ont appuyée tout au long de mon cheminement académique. »

– Ginette Langlois, diplômé de 2^e cycle en prévention et règlement des différends

PATRICK MIGNAULT JOINT LE COMITÉ DE DIRECTION

Depuis le 1^{er} juillet 2017, le professeur **Patrick Mignault** s'est joint au comité de direction à titre de vice-doyen à la recherche et aux études supérieures, succédant à la professeure **Geneviève Dufour**.

Patrick Mignault est membre du Barreau du Québec depuis 2002 et professeur à la Faculté de droit depuis 2012. Il est chercheur au Groupe pour la Prévention et le Règlement des Différends (G-PRD) et membre chercheur à la Chaire en gouvernance et droit des affaires (Université de Montréal).

Il a une formation pluridisciplinaire en droit, en finance et en actuariat. Il détient un baccalauréat en droit, une maîtrise en administration des affaires (finance) et une maîtrise en mathématiques (actuariat) de l'Université Laval, ainsi qu'un doctorat en droit de l'Université de Montréal.

Ses travaux de recherche portent sur les thèmes de la gestion des risques, la gouvernance et la régulation des activités financières. Il s'intéresse plus spécifiquement aux régimes de retraite et aux produits financiers complexes.



Patrick Mignault



SAVIEZ-VOUS QUÉ?

Le corps professoral de la Faculté regroupe des professeurs et des chercheurs réputés et peut s'enorgueillir d'une relève aussi dynamique que brillante. Reconnus pour la qualité de l'encadrement offert aux étudiantes et aux étudiants, ses 44 membres participent activement à des projets de pointe dans différents domaines de spécialisation.

CÉLÉBRER LA RÉUSSITE ET L'ENGAGEMENT

Le Gala du mérite étudiant, tenu le 16 novembre au Centre culturel, a une fois de plus donné lieu à de belles rencontres entre les lauréats, le personnel de la Faculté, les donateurs et les invités présents. Organisée conjointement avec La Fondation de l'Université de Sherbrooke, la cérémonie annuelle a souligné la réussite de 188 étudiantes et étudiants, qui se sont partagé plus de 200 000 \$ en prix et bourses.

S'adressant aux nombreux récipiendaires, le doyen **Sébastien Lebel-Grenier** n'a pas manqué de préciser l'importance que revêt le Gala du mérite étudiant. « Votre réussite contribue aussi au rayonnement de la Faculté. Plus l'excellence de la formation que nous offrons est connue et reconnue, plus il sera facile de vous insérer dans votre future carrière et d'y obtenir l'avancement que vous méritez », a-t-il affirmé.

La cérémonie, coanimée une fois de plus par Me **Éliane-Marie Gaulin** (LL.B. 1984, LL.M. 2013) et Me **Alexandre McCormack** (LL.B. 2005), a non seulement permis de remettre des prix et



Invités d'honneur

À l'avant : Suzanne Philips-Nootens (LL.B. 1980), Daniel Grégoire (LL.B. 1984), Catherine Bleau, Caroline Martel, Sylvain Mercier et Jean-Philippe Dionne (LL.B. 2016). À l'arrière : Catherine Choquette, Camille Dulude (LL.B. 2015), André Fournier, Myriam Lachance (LL.B. 1993), Sébastien Lebel-Grenier, Maxime Bernatchez, Dominic Tourigny (LL.B. 2016), Louis Bossé, Alec Poiré-Michaud, Manlio Del Negro (LL.B. 1983) et Roberto Savarese (LL.B. 2005).

des bourses, mais aussi d'entendre un témoignage vibrant et senti d'une fière diplômée en la personne de l'honorable **Myriam Lachance** (LL.B. 1993), juge de la Cour supérieure du Québec. Devant un parterre d'étudiants et d'étudiantes tirés à quatre épingles, elle a relaté son passage à la Faculté et en a profité pour annoncer la création de la Coupe de la Juge Myriam Lachance, décernée au meilleur plaideur du programme de maîtrise en pratique du droit criminel et pénal. « Je suis totalement partiale

dans mon choix de programme à récompenser puisque j'y ai enseigné à ses débuts, mais je l'assume entièrement », a-t-elle affirmé.

Encore cette année, aux lauréats et lauréates individuels se sont ajoutées les personnes dont le nom figure désormais au Palmarès du doyen. Les efforts déployés et les résultats obtenus par les cinquante meilleurs étudiants et étudiantes de 1^{re}, de 2^e et de 3^e années ont ainsi été dûment récompensés.

MERCI à nos donateurs

Association de droit Lord Reading
 Association générale des étudiants en droit (AGED)
 BAA Avocats d'affaires
 Barreau de Saint-François
 Barreau du Québec
 Bereskin & Parr
 Cascades
 Chambre des notaires du Québec
 Davies Ward Philips & Vineberg
 De Grandpré Chait
 Dentons
 Éditions Yvon Blais
 Fasken Martineau
 Fonds Chénier-Picard

Fonds de la Faculté de droit
 Fonds des retraitées et retraités de l'Université de Sherbrooke
 Fonds Guy-R. Landry - Monty Sylvestre S.E.N.C.
 Fonds institutionnel de l'Université de Sherbrooke
 Fonds Richard-Crépeau
 Fournier Demers Bureau Borduas
 Grondin Savarese
 Groupe de recherche sur les Stratégies et les Acteurs de la Gouvernance Environnementale (SAGE)
 Joli-Cœur Lacasse
 La Personnelle
 Lavery Avocats

L'honorable Danielle Côté
 L'honorable Manlio Del Negro
 L'honorable Myriam Lachance
 Magistrature du district judiciaire de Saint-François
 Maxime Bernatchez
 Monette Barakett
 Monty Sylvestre
 Norton Rose Fulbright
 Osler
 Suzanne Philips-Nootens
 Syndicat des chargées et chargés de cours de l'Université de Sherbrooke
 Wilson & Lafleur



Palmarès du doyen - 1^{re} année

Les étudiants de 1^{re} année qui figurent au Palmarès du doyen.



Coupe Myriam Lachance

François Houle reçoit le prix de 1 000 \$, remis par Myriam Lachance et Simon Roy.



Médaille Robert Kouri

Alysée Lavallée-Imhof reçoit la médaille et le prix de 1 000 \$, remis par Nathalie Vézina.



Médaille Albert Leblanc/Prix du doyen

Emmanuelle Boilard reçoit la médaille et le prix de 1 000 \$, remis par Sébastien Lebel-Grenier.



Bourse Maxime Bernatchez

Émile Côté-Soucy reçoit la bourse de 1 000 \$, remise par Maxime Bernatchez



Bourse Joli-Coeur Lacasse

Camille Bélanger reçoit la bourse de 1 500 \$, remise par Dominic Tourigny.



Prix de la magistrature du district judiciaire de Saint-François

Cathy Dicaire reçoit le prix de 1 000 \$, remis par François Tôth.



Bourse d'excellence à la maîtrise en droit de type recherche

Josiane Rioux-Collin et **Sébastien Brault** reçoivent la bourse de 2 500 \$, remise par Marie-Claude Desjardins.



Prix d'excellence de la Chambre des notaires

Judith Savard Déry et **Samuel Ouellet** reçoivent le prix de 3 000 \$, remis par Antoine Giguère et Marie-Claude Laquerre.



Bourse Manlio Del Negro

Cathy Morin reçoit la bourse de 1 000 \$, remise par Manlio Del Negro, Alessandro Del Negro et Simon Roy.



Bourse Grondin Savarese

Marie-Christine Bernier reçoit la bourse de 1 200 \$, remise par Roberto Savarese.

LA THÈSE D'ALEXANDRA POPOVICI RÉCOMPENSÉE

La thèse de la professeure **Alexandra Popovici**, intitulée *Êtres et Avoirs. Les droits sans sujet en droit privé*, a reçu un Prix Minerve des Éditions Yvon Blais.

En 1994, le législateur québécois a transformé la fiducie en un patrimoine d'affectation, c'est-à-dire un ensemble de biens et d'obligations sans titulaire, administré par un tiers, pour une fin particulière. Cette nouvelle qualification remet en question l'assise classique du droit privé : le rapport inhérent entre un droit et son titulaire, le sujet de droit, dont le droit émane et pour qui il est, en principe, exercé.

Effectuée à l'Université Laval, la thèse de la professeure Popovici tente de comprendre quelles sont les conditions de possibilités des droits

sans sujet en droit civil actuel. L'objectif est de repenser la notion de droit subjectif de manière générale afin qu'elle prenne en considération l'existence et la pertinence de ces droits sans sujet. Pour ce faire, deux entreprises sont nécessaires : (i) comprendre le paradigme dominant afin de bien cerner l'ampleur de la nouveauté et la résistance qu'elle engendre; (ii) mettre au jour les fondements et les limites des droits sans sujet afin d'en évaluer la valeur aujourd'hui.

Toutes nos félicitations à la professeure Popovici!



Alexandra Popovici

SAVIEZ-VOUS QU'?

Amy Hétu, étudiante à la maîtrise de type recherche sous la direction de la professeure **Marie-Claude Desjardins**, et Gabriel Auger, étudiant au diplôme de 2^e cycle en prévention et règlement des différends, ont fondé L'Atelier de justice participative.

Ils offrent des services juridiques, à travers la province, notamment aux clients souhaitant se représenter seuls. Ils font la promotion de la vulgarisation juridique et offrent également des capsules d'information juridique gratuitement.

Pour information : atelierjustice.com

NOUVELLES PARUTIONS



Hugues Langlais et **Hélène Mayrand***, dir., *Droit de l'immigration et de la citoyenneté*, Montréal, LexisNexis, 2017, 266 p.

* Professeure à la Faculté

Cet ouvrage dresse un portrait des différents statuts migratoire, d'étranger à citoyen canadien. Il fait également état de la façon dont certaines personnes peuvent être interdites de territoire et faire l'objet de mesures de renvoi. Sont également présentés les divers recours administratifs et judiciaires disponibles pour obtenir un statut ou contester une décision.



Suzanne Comtois* et Kars De Graaf, dir., *On Lawmaking and Public Trust*, Eleven International Publishing, The Hague, The Netherlands, 2016, 255 p.

* Professeure à la Faculté

Dans notre monde de plus en plus globalisé, cet ouvrage collectif explore les différentes façons dont le droit public s'est transformé sous diverses pressions et examine l'impact de ces changements sur le droit lui-même, sur les processus et sur le rôle des décideurs. Il questionne de plus la légitimité et l'impact des nouveaux outils de gouvernance issus de cette transformation sur la confiance du public.

DES STATISTIQUES FORT ÉLOQUENTES

En 2013, la Faculté lançait un programme consacré à la pratique du droit criminel et pénal. Initialement offert sous la forme d'un diplôme de 2^e cycle, le programme a depuis pris du galon pour devenir une maîtrise en 2017. Unique au Québec, cette formation s'est vite forgé un statut d'incontournable pour quiconque s'intéresse à la pratique du droit criminel et pénal.

Quatre ans plus tard, les statistiques de placement sont plus qu'excellentes. Sur les 64 diplômés et diplômées, on dénote un taux de placement – dans le domaine du droit criminel et pénal – d'environ 90 %. Autre fait très intéressant, il y a autant de diplômés qui travaillent pour la poursuite que pour la défense.

Depuis sa mise sur pied, le programme bénéficie de l'appui du Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP) du Québec. Cette reconnaissance se reflète aujourd'hui dans les statistiques de placement, puisque le tiers des diplômées et diplômés œuvrent maintenant au DPCP. D'autres pratiquent du côté de la poursuite dans différents milieux, y compris des villes, Revenu Québec et la Couronne fédérale.



Quelque 42 % des diplômés travaillent du côté de la défense, dont 22 % aux bureaux de l'aide juridique, et ce, dans plusieurs régions du Québec.

Les autres diplômés travaillent dans des domaines connexes, explorent d'autres horizons ou sont présentement inscrits à l'École du Barreau ou dans divers programmes universitaires d'études supérieures.

« Nous sommes très fiers de ces excellents taux de placement, non seulement dans le milieu du droit criminel, mais aussi auprès des employeurs les plus recherchés, tant en poursuite qu'en défense. L'approche pratique du programme est vraiment reconnue », a affirmé **Marie-Pierre Robert**, vice-doyenne à l'enseignement et codirectrice de la maîtrise en pratique du droit criminel et pénal.

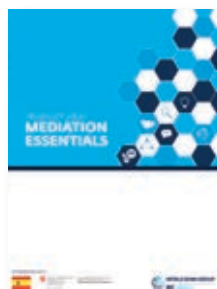
NOUVELLES PARUTIONS



Sébastien Lancôt*, dir., *Le contrat d'assurance de dommages et le contrat de réassurance : sujets choisis*, Markham, LexisNexis, 2016, 374 p.

* Professeur à la Faculté

La 1^{re} partie de cet ouvrage porte sur le contrat d'assurance de dommages : aspects généraux, réalisation du risque et couverture en assurance de dommages, assurance de responsabilité, assurance de chantier et fardeau de preuve. La 2^e partie porte sur le contrat de réassurance et traite des notions, des principes et des ententes de réassurance.



Nadja Alexander, Fatma Ibrahim et **Jean-François Roberge***, *Mediation Essentials*, Publications Professionnelles, LLC, World Bank Group, 2016, 88 p.

* Professeur à la Faculté

La série *Mediation* compte trois guides ayant pour but d'aider les décideurs, les organisations et les praticiens à bâtir une pratique et une culture autour de la médiation. Elle comporte un guide d'orientation complet sur les modes de prévention et règlement des différends (PRD) en général et la médiation, un manuel sur le concept de gestion intégrée des conflits et un guide de rédaction de politiques et de lois en matière de médiation.

LA FACULTÉ FAIT UN PAS DE PLUS POUR RECRUTER ET SOUTENIR LES CANDIDATURES AUTOCHTONES



Julie Philippe

Me **Julie Philippe** (LL. B. 2003) est membre du Barreau du Québec depuis 2004. Elle est associée au sein du bureau Lamarre Linteau & Montcalm, où elle pratique le litige civil, commercial et familial depuis plus de 13 ans. Autochtone de la nation innue, issue de la Première Nation des Pekuakamiulnuatsh, au Lac-Saint-Jean, elle est très engagée au sein de la communauté autochtone, notamment à titre de vice-présidente du conseil d'administration du Centre de justice des premiers peuples de Montréal et de présidente du conseil d'administration du CPE autochtone Soleil Le Vent.

Vous vous joignez à l'équipe de la Faculté en qualité de coordonnatrice au recrutement et aux affaires autochtones. Concrètement, quel mandat vous a confié la Faculté de droit?

On m'a confié le mandat de promouvoir le programme d'accès aux études en droit pour les candidates et candidats autochtones. Je suis donc en charge d'assurer le recrutement des étudiantes et étudiants autochtones, en plus d'avoir la tâche de définir et mettre en place l'ensemble des mesures de soutien que l'Université compte mettre à la disposition de ceux-ci afin d'assurer le succès de leurs études. J'ai finalement un mandat plus large qui consiste à mettre en place des mesures facultaires de sensibilisation aux droits et à la culture des autochtones.

Quelles sont les raisons qui vous ont poussée à intégrer un tel mandat à votre pratique?

J'ai accepté d'intégrer un tel mandat à ma pratique car je crois énormément en ce programme. Cette initiative est une démarche positive de la Faculté qui cadre avec les appels à l'action recommandés par la Commission de vérité et réconciliation du Canada. Les autochtones sont actuellement nettement sous-représentés en droit, notamment parce qu'ils font face à une barrière systémique. Ces mesures sont le début d'un changement positif. Il y a également une

méconnaissance dans le milieu quant aux questions autochtones. Je ne pouvais qu'accepter de collaborer avec la Faculté dans la poursuite de ce bel objectif. Je souhaite que d'autres étudiants autochtones aient la chance, comme moi, d'avoir une carrière en droit à la hauteur de leurs rêves et qu'ils enrichissent la communauté juridique de cette diversité. Je souhaite également que la réalité autochtone se reflète au sein de la Faculté et qu'elle fasse partie de l'enseignement prodigué. Je suis heureuse d'être un acteur de changement.

Comment comptez-vous rejoindre la communauté autochtone et de futurs candidats à des études en droit?

Je compte aller directement à la rencontre des futurs candidats, donc me déplacer, par exemple, dans les cégeps pour leur faire connaître le programme. Le défi est toutefois de cibler et de trouver les étudiants autochtones pour concentrer nos efforts sur ceux-ci. Certains cégeps ont mis en place des programmes d'accueil et d'intégration des autochtones, ce qui fait une bonne porte d'entrée vers ce groupe d'étudiants. Il y aura également un travail important à faire pour sensibiliser les intervenants qui travaillent auprès des candidats potentiels, afin qu'ils puissent informer adéquatement ceux-ci et qu'ils nous les réfèrent. Je compte aussi demander la collaboration de l'Assemblée des Premières Nations du Québec-Labrador, qui

regroupe les communautés autochtones, pour pouvoir diffuser ce programme le plus largement possible au sein des communautés.

Quels sont les principaux défis à relever dans le cadre de ce nouveau défi professionnel?

Ce programme est nouveau de telle sorte que tout doit être pensé et mis en place. Cela représente un défi important, mais également une occasion de repenser les façons de faire afin d'être plus inclusif.

Plusieurs défis sont à prévoir dans le cadre du recrutement des candidats potentiels, notamment l'éloignement de certaines communautés, la langue et les résultats académiques.

Bien que ce programme vise à permettre un accès particulier aux autochtones en évaluant la motivation des candidats et leur capacité à suivre des études en droit grâce à un dossier complet, plutôt qu'en se basant uniquement sur les résultats scolaires, les étudiants devront être en mesure de suivre le cheminement normal du baccalauréat en droit. Le droit demeure un milieu compétitif.

Une fois les candidats admis, un défi important sera donc de s'assurer que ces étudiants aient accès aux ressources nécessaires pour réussir. Nous comptons mettre en place des mesures d'accueil et de soutien à cette fin. Le comité Droit autochtone, récemment créé par les étudiants de la Faculté, devrait d'ailleurs permettre de faciliter l'intégration des nouveaux étudiants autochtones et plusieurs autres mesures sont à venir.

TOUTES NOS FÉLICITATIONS AUX PROFESSEURS ROBERGE ET KOUSSENS!

Dans le cadre d'une cérémonie institutionnelle célébrant la recherche et la création, tenue le 12 octobre 2017, les chercheurs de la Faculté ont véritablement brillé. Le professeur **Jean-François Roberge** (LL.B. 1996, PRD 2000, LL.M. 2005 et LL.D. 2006) s'est en effet vu décerner le Prix de la recherche et de la création 2017 pour ses travaux sur l'accès à la justice, tandis que le professeur **David Koussens** a reçu le Prix Tremplin 2017, remis pour la première fois cette année à des chercheurs en début de carrière, afin de souligner sa riche contribution à la recherche en sciences sociales des religions.



Jean-François Roberge (photo de gauche) et David Koussens (photo de droite), en compagnie de Jean-Pascal Lemelin, vice-recteur adjoint à la recherche et aux études supérieures, et de Jean-Pierre Perreault, vice-recteur à la recherche et aux études supérieures.

Jean-François Roberge, Prix de la recherche et de la création 2017

Le professeur Jean-François Roberge a mené la première étude quantitative sur le sentiment d'accès à la justice chez le citoyen. Cette recherche, parfaitement alignée avec le nouveau Code de procédure civile, permet de combler un déficit de connaissances par rapport à l'administration de la justice. Concrètement, il a fallu créer de nouveaux outils, qui n'existaient pas au Canada, afin de mesurer la perception des citoyens : un concept, le Sentiment d'Accès à la Justice (SAJ), et un instrument de mesure empirique, l'index du SAJ. Cette recherche, parue dans l'une des meilleures revues à l'échelle mondiale sur le sujet de la prévention et du règlement des différends, a été retenue parmi les 25 études empiriques d'importance dans le monde par le *Dispute Resolution Magazine*.

David Koussens, Prix Tremplin 2017

Évaluant à l'Université de Sherbrooke depuis 2011, le professeur David Koussens est devenu, en quelques années seulement, l'un des piliers du corps professoral de la Faculté de droit. Depuis 2012, le professeur Koussens est titulaire de la Chaire de recherche Droit, religion et laïcité. En quatre ans, la Chaire a pleinement confirmé sa présence dans la recherche en sciences sociales des religions, tant au Québec qu'à l'étranger, grâce à de nombreuses publications, activités scientifiques et interventions dans l'espace public et médiatique. Le professeur Koussens est un acteur important des transformations des approches et méthodes de recherche en droit et il présente à cet égard une productivité qui le démarque nettement à l'échelle québécoise et canadienne.

Il privilégie les approches collaboratives et multidisciplinaires, sollicite et obtient des subventions structurantes et organise un nombre impressionnant de colloques et d'événements.

Quand il est question de la Faculté de droit, il est souvent question d'enseignement et de formation juridique, mais il ne faut jamais oublier la recherche de pointe qui s'y fait et les chercheurs remarquables que ce dynamisme attire. La remise des Prix de la recherche et de la création fait précisément rayonner les chercheurs, nos chercheurs, et cette attention est on ne peut plus méritée. Bravo!

CHAQUE DIPLÔMÉ A UN RÔLE D'AMBASSADEUR

Par Pascal Morin

En 2015, les stagiaires coopératifs de l'Université de Sherbrooke étaient connus et reconnus depuis plusieurs années chez DanoneWave, sauf peut-être au sein du service juridique qui n'embauchait pas de recrues sherbrookoises. À son arrivée au poste de conseiller juridique principal au sein de l'entreprise spécialisée dans la production d'aliments et de boissons santé, **Pascal Rodier** (LL.B. 2008) a rapidement voulu remédier à la situation. Une initiative qui s'est avérée payante!

« Nous embauchions depuis longtemps des étudiants en administration des affaires et en génie. En droit, par contre, ce n'était pas dans nos habitudes », souligne le diplômé qui avait également implanté la culture des stages coopératifs chez son ancien employeur.

« Le programme coopératif de l'Université de Sherbrooke met à la disposition des employeurs des jeunes qui sont dynamiques, motivés à travailler et prêts à découvrir la pratique du droit. Ils sont avides de connaissances et ouverts. Ils n'ont pas d'idées préconçues. Je ne connais aucun employeur qui n'aime pas ces qualités et c'est pourquoi j'ai proposé l'embauche de stagiaires de Sherbrooke à mon arrivée chez DanoneWave », affirme Me Rodier, qui a lui-même été stagiaire durant son baccalauréat.

« Quiconque a eu la chance de faire des stages et de passer par le régime coopératif de l'Université de Sherbrooke a un peu un rôle d'ambassadeur, plaide-t-il. Je ne manque jamais une occasion de faire la promotion du programme. »

La supervision d'un étudiant coopératif est beaucoup moins exigeante qu'on pourrait le croire, affirme Pascal Rodier. Ainsi, une multitude de mandats, très variés, peuvent être confiés à ces employés temporaires.



À son arrivée chez DanoneWave en 2015, Pascal Rodier s'est fait un devoir d'implanter la culture des stages coopératifs au sein du service juridique.

« Nous leur donnons autant de latitude qu'ils le demandent, dans la mesure du possible évidemment. Sous la supervision d'un avocat, un stagiaire va donc pouvoir rédiger, réviser ou négocier des contrats, faire des recherches de toutes sortes en matières législatives, jurisprudentielles ou doctrinales. Un stagiaire peut aussi assister un avocat dans la révision de documents ou de politiques internes, participer activement aux échanges avec nos collègues qui travaillent dans d'autres divisions ou encore à l'international », énumère l'avocat.

« La tâche préférée des stagiaires est cependant de déguster les nouveaux produits avant leur mise en marché », ajoute-t-il en riant.

Nouvelles connaissances

Non seulement les futurs juristes qu'embauche DanoneWave à ses bureaux de Montréal sou-

tiennent les membres du service juridique dans leurs tâches quotidiennes, mais ils leur permettent également d'avoir accès aux derniers développements jurisprudentiels et légaux, assure Pascal Rodier.

« C'est surprenant à quel point les stagiaires peuvent apporter de nouvelles connaissances juridiques ou, à tout le moins, une certaine mise à jour sur certains aspects », fait-il remarquer.

Malgré tout, le principal critère d'embauche des stagiaires en droit chez DanoneWave n'est pas le niveau de connaissances pratiques, mais bien l'attitude des candidats.

« Chez DanoneWave, l'esprit d'initiative et l'entrepreneurship sont des qualités qui sont encouragées. L'attitude des étudiants leur permet de nous apporter énormément, et ce, dès leur premier stage », termine Me Rodier.



PARTICIPER À LA TRANSFORMATION DE L'INDUSTRIE FINANCIÈRE

Par Lyne Duhaime

Lyne Duhaime (LL.B. 1991) est présidente de la division québécoise de l'Association canadienne des compagnies d'assurance de personnes (ACCAP-Québec) depuis octobre 2015. Elle est spécialisée dans le droit des avantages sociaux et de la retraite.

Elle a été présidente de la Section des régimes de retraite et des avantages sociaux de l'Association du Barreau Canadien. Elle a siégé jusqu'en décembre 2015 au conseil d'administration de la Régie des rentes du Québec et elle présidait son comité de placement. Elle siège au Conseil des fiduciaires du régime de retraite des YMCA du Canada. Lyne Duhaime a publié un livre sur les aspects juridiques des régimes de retraite au Québec.

Je ne pratique plus le droit en tant que tel depuis 2 ans. J'ai quitté la pratique après 23 années à faire un métier exceptionnel. Difficile, exigeant, frustrant à l'occasion mais passionnant. Si on m'avait dit que j'allais un jour faire « autre chose », j'aurais été bien sceptique. Et pourtant, malgré mes craintes, la transition s'est faite en douceur, dans le bonheur.

Depuis octobre 2015, je dirige les activités québécoises de l'Association canadienne des compagnies d'assurance de personnes. Cette industrie offre des produits d'assurance sur la vie mais aussi en cas de maladie, comme l'assurance médicaments et l'assurance invalidité. Elle est également présente dans les produits d'épargne en vue de la retraite. Dans mon travail, il y a bien sûr des enjeux d'ordre juridique, des contrats ou des projets de lois à réviser, mais la plupart du temps, mon rôle consiste à créer des consensus au sein de mes membres, qui sont des concurrents, et d'établir un dialogue tant avec le gouvernement et les autorités réglementaires qu'avec d'autres parties prenantes.

Et des enjeux, il y en a ! L'industrie financière est en pleine transformation à cette époque de services en ligne, d'intelligence artificielle, de mégadonnées ou encore de robots conseillers. Je suis privilégiée d'accompagner l'industrie dans cette période charnière. De plus, l'assurance de personnes, de par sa nature, est influencée par bien des enjeux de société. La hausse du coût des soins de santé et des médicaments, l'épargne en vue de la retraite, la génomique,

l'économie de partage, la protection des aînés et même la légalisation de la marijuana font partie de mon quotidien.

Avant d'occuper ces fonctions, ma pratique était très spécialisée, principalement dans le domaine des régimes de retraite et des avantages sociaux. Pendant plusieurs années, je me suis intéressée tant à maîtriser ces domaines du droit, complexes et réglementés, qu'à comprendre les défis auxquels notre société faisait face. J'ai siégé un bon nombre d'années au conseil d'administration de la Régie des rentes du Québec (maintenant Retraite Québec) et j'ai présidé son comité de placement. J'étais aussi active au sein de la Section nationale des régimes de retraite et d'avantages sociaux du Barreau Canadien, section que j'ai présidée en 2014. Je siégeais, et siége toujours, au Conseil des fiduciaires d'un régime de retraite canadien. Ces implications, souvent bénévoles, m'obligeaient à relever la tête de ma feuille (ou plutôt de mon écran) et à regarder en avant pour comprendre ce que mon travail quotidien signifiait pour les Québécois et les Canadiens, quels étaient les enjeux auxquels notre société faisait face.

Peu importe le domaine du droit dans lequel nous pratiquons, nous faisons partie d'une société en changement. Les avocats ont souvent une position privilégiée pour participer à ces changements et influencer le cours des choses. Ne ratez pas cette belle opportunité!

LA CERTIFICATION AU SERVICE DE LA CONSOMMATION RESPONSABLE

Marie-Claude Desjardins est professeure à la Faculté depuis 2011. Elle est titulaire d'un baccalauréat en droit civil et d'un baccalauréat en common law de l'Université McGill. Sa thèse de doctorat, réalisée en cotutelle à l'Université Laval et à l'Université de Bordeaux, se consacrait à l'analyse de la certification du commerce équitable depuis une perspective juridique. Ses recherches doctorales l'ont amenée à étudier les normes sociales et environnementales dans des vignobles certifiés équitables au Chili, en Afrique du Sud et en Argentine. Sa thèse lui a d'ailleurs valu le Prix Minerve 2014 des Éditions Yvon Blais, le Prix de la meilleure thèse en cotutelle 2014 dans la catégorie sciences humaines et sociales (France-Québec), le Prix d'excellence 2014 de l'Association des doyens des études supérieures et la mention « Très honorable avec les félicitations du jury et recommandation pour publication ».

La professeure Desjardins fait partie de plusieurs groupes de recherche dont la Chaire de recherche en droit sur la diversité et la sécurité alimentaires (DDSA), le Centre de droit comparé du travail et de la sécurité sociale de l'Université de Bordeaux (COMPTRESEC), le Groupe de recherche sur les Stratégies et les Acteurs de la Gouvernance Environnementale (SAGE), le Laboratoire pour la recherche critique en droit (LRCD) et le Centre de recherche sur la régulation et le droit de la gouvernance (CrRDG).

Par Marie-Claude Desjardins

T-shirts fabriqués par des enfants, fruits gorgés de pesticides, œufs pondus dans des poulaillers surpeuplés et crevettes pêchées par des travailleurs en situation de travail forcé ne sont que quelques exemples de scandales relatés dans l'actualité quotidienne. Les consommateurs canadiens sont de plus en plus préoccupés par les conditions de production et de fabrication des aliments et des biens qu'ils achètent. Pour pouvoir consommer de façon plus « responsable », nombreux sont ceux qui demandent d'obtenir davantage d'informations quant aux conditions sociales et environnementales de production, mais également quant à l'origine et à la provenance des produits.

Malheureusement pour le consommateur soucieux de ses choix d'achats, le droit en vigueur actuellement ne lui permet pas d'obtenir toutes les informations souhaitées. Certes, la législation exige la mention obligatoire de certaines informations par le fabricant, le producteur ou l'importateur, notamment concernant les composantes et l'origine des aliments et biens. Toutefois, étant donné les nombreuses exceptions prévues et les préoccupations de plus en plus variées des consommateurs, les normes édictées par le législateur canadien et québécois ne suffisent pas. De plus, étant donné la complexité des chaînes de valeurs mondiales, même les informations exigées par le législateur ne sont pas toujours suffisamment complètes et sont souvent peu représentatives de la réalité contemporaine de la production d'un bien ou

d'un aliment se retrouvant sur les tablettes des magasins, et cela sans compter tous les cas de fraudes qui sont régulièrement dévoilées au grand jour par les médias (espèces de poisson mal identifiées, huile d'olive trafiquée, viande de cheval dans des boulettes de bœuf, etc.). L'étiquette que porte un produit n'est ainsi pas toujours révélatrice de tout le processus de production. Par exemple, sur les étiquettes de robes sur lesquelles on retrouve la mention « Fabriqué au Maroc », on ne réalise pas toujours que le parcours est plus complexe, comme l'a expliqué une journaliste de la BBC : « [M]ême s'il est écrit "made in Morocco" sur son étiquette, la robe a traversé au moins six pays avant d'atterrir dans votre placard. À commencer par l'Europe, où se trouvent les arbres fournissant le lyocell, la fibre bio qui a servi à sa confection. Ces fibres sont expédiées en Égypte, où elles sont transformées en fil. Ce fil est ensuite envoyé en Chine, où il est tissé. Puis direction l'Espagne, où le tissu est teint, puis le Maroc, où il est cousu. »¹

Au vu de la situation juridique lacunaire, certains consommateurs décident de se tourner vers la certification dans le but d'obtenir plus d'informations sur les produits qu'ils consomment.

Depuis plus de dix ans, je consacre mes recherches à l'étude de ces questions et au rapport qu'entretiennent ces normes volontaires,



Marie-Claude Desjardins

émanant très souvent d'entités non étatiques, avec le droit étatique, qu'il soit national ou international. L'un des objectifs de mes recherches est d'évaluer leur potentiel afin de répondre aux besoins d'information du consommateur, mais également afin d'améliorer les conditions de travail et l'accès à la justice des travailleurs ainsi que la protection de l'environnement.

Pour le consommateur, ces certifications permettent d'identifier les produits qui correspondent à leurs intérêts et valeurs (protection de l'environnement, respect des droits des travailleurs, bien-être animal, biologiques, sans hormones et antibiotiques, etc.). Dans certains cas, ces normes privées comblent le vide laissé par le droit étatique, notamment parce qu'elles satisfont à certaines attentes des consommateurs qui ne trouvent pas de réponse dans celui-ci, parce qu'elles sont plus élevées ou qu'elles réfèrent à des « convictions » différentes de celles du législateur. Les certifications privées peuvent ainsi jouer un rôle de complément

au droit étatique. Elles permettent également de créer un certain dialogue entre les producteurs et les consommateurs. Finalement et de façon plus importante, en ce qu'elles prévoient généralement des conditions de production plus respectueuses de l'environnement et des travailleurs, elles peuvent favoriser une amélioration de la situation dans les établissements de production, lesquels se trouvent de plus en plus au Sud global.

Les certifications ne comportent cependant pas que des aspects positifs. L'une des problématiques les plus importantes associées aux certifications est le coût supplémentaire qu'elles exigent. Ces certifications sont généralement payantes, entre autres, car elles impliquent un régime d'audit et de promotion. Si le producteur, le fabricant et le commerçant doivent payer

un prix supplémentaire pour utiliser ces certifications, force est de constater qu'il se répercute souvent sur le consommateur. Cela amène ainsi à se poser la question de savoir s'il est seulement permis aux mieux nantis de la société de se soucier des produits qu'ils consomment. Certains remettent également en question la fiabilité des systèmes d'inspection de certaines certifications.

Grâce à deux importantes subventions obtenues à l'été 2017 du Fonds de recherche du Québec – Société et culture (FRQSC) et du Conseil de recherches en sciences humaines (CRSH), je poursuis actuellement mes travaux sur l'une de ces certifications, soit celle des produits équitables. Mes projets de recherche visent à effectuer une étude d'effectivité de la certification équitable sur deux aspects : l'utilisation des pesticides et la liberté d'association. Ces études seront réalisées en prenant pour cas d'étude le secteur de la production bananière en République dominicaine et au Costa Rica.

Évaluant à l'extérieur de l'ordre juridique étatique, mais étant contraignante pour les producteurs certifiés, la certification équitable propose des dispositions intégrant une approche qui est particulièrement originale en matière environnementale en ce qu'elle exige du producteur une révision de son usage des pesticides et une prévision de modes alternatifs de gestion des nuisibles. Malgré leur grand intérêt, ces dispositions ont été peu étudiées. Le projet financé par le FRQSC me permettra d'en faire l'étude.

Dans le projet financé par le CRSH, que je réalise en collaboration avec le Pr **Finn Makela**, il s'agira de déterminer si la certification équitable a réellement permis d'améliorer la représentation collective des travailleurs au sein des entreprises certifiées équitables. Nous étudierons les avancées sur le plan des conditions de travail et de la négociation collective de chacun des modes de représentation pouvant être choisis par les travailleurs, soit le comité de travailleurs ou le syndicat.

¹ Article de la BBC (Katie Hope, "Has this dress been to more countries than you?", BBC New, 22 mars 2017, < <http://www.bbc.com/news/business-39337204> >) repris en français par Huffpost Maroc, « La BBC suit le voyage d'une robe "made in Morocco"... pas si marocaine », http://www.huffpostmaghreb.com/2017/03/27/bbc-suit-voyage-robe-made-in-morocco-pas-si-marocaine_n_15635292.html, 27 mars 2017.

UN LABORATOIRE DANS UNE FACULTÉ DE DROIT

Par Alexandra Sweeney Beaudry et Finn Makela

Fondé en 2014 par trois chercheuses et un chercheur de la Faculté de droit (Sophie Audette-Chapdelaine, **Hélène Mayrand** (LL.B. 2006), **Nicholas Thiffault** (LL.B. 2011, J.D. 2012, LL.M. 2013, LL.M. 2016) et Sabrina Tremblay-Huet), le Laboratoire pour la recherche critique en droit (LRCD) a pour mission d'encourager les projets en lien avec les courants théoriques critiques, de favoriser l'accessibilité aux travaux de recherche et de créer différents espaces de collaboration, de dialogue et de créativité, tant dans le monde de la recherche qu'au-delà.

La mission du LRCD se divise en trois axes principaux, découlant tous les trois des théories critiques et de projets appliqués visant à explorer leur contenu. 1) Promouvoir les théories critiques en droit : cet axe vise à encourager les débats, les réflexions et les travaux de recherche en droit en lien avec les différents courants théoriques critiques. Il s'oriente également vers une sensibilisation aux théories critiques, ainsi qu'à leur utilisation et leur expansion au sein du domaine de la recherche en droit. 2) Rendre la recherche en droit plus accessible : cet axe vise à favoriser l'accessibilité aux travaux de recherche en droit, afin de les rendre moins élitistes et de permettre à tous les acteurs, à l'intérieur comme à l'extérieur du milieu juridique, de contribuer aux débats de la recherche en droit. 3) Favoriser le développement d'espaces collaboratifs : cet axe vise à créer différents espaces délibératifs de construction des connaissances, de collaboration, de dialogue et de créativité entre chercheuses et chercheurs de tous horizons, ainsi qu'avec les autres membres de la communauté.

Échappant à toute définition stricte, la recherche critique en droit profite d'une histoire riche et récente. Malgré qu'on associe son émergence aux travaux de théoriciennes et théoriciens marxistes des années 1970, ses fondements théoriques sont nombreux et diversifiés. Ils proviennent notamment de la philosophie, de l'économie, de la littérature et des sciences sociales et se retrouvent au sein des écrits de

plusieurs philosophes et penseurs de toutes les régions du monde. Ses ramifications sont quant à elles capillaires; elles incluent aussi bien des perspectives féministes et *queer* que des théories postmodernes et postcoloniales. Cette description ne saurait toutefois être exhaustive et rappelle avant tout que la recherche critique s'intéresse aux contextes social, culturel, historique et politique, dans lesquels évolue le droit.

Au-delà du caractère limitatif qu'une définition stricte évoquerait, la question émerge d'elle-même et mérite qu'on s'y attarde : la recherche critique, d'accord, mais critique de quoi? Critique de la force du langage, de la teneur hautement politique du droit, des diverses structures et normes sociales qu'il contribue à établir et institutionnaliser, mais aussi vigilante envers les différentes formes d'oppression, de marginalisation et d'exclusion qui gravitent en sa périphérie. Sans être destructrice, elle cherche à déconstruire et reconstruire : elle est avant tout attentive aux nombreuses possibilités d'émancipation individuelle et collective qui permettent de repenser notre organisation et nos rapports sociaux. De manière générale, les théories critiques en droit sont celles qui mettent de l'avant les rapports de pouvoir dans le droit, sous toutes leurs formes. Décidément portée vers la remise en question du *statu quo*, la recherche critique est d'abord critique... d'elle-même. Elle cherche la diversité, elle accepte et valorise ses propres paradoxes, elle se veut inclusive et ouverte aux



Les membres du LRCD. À l'avant : Finn Makela, Alexandra Popovici, Josiane Rioux Collin et Véronique Fortin. À l'arrière : Marie-Claude Desjardins, Derek Mckee et Hélène Mayrand. Absents de la photo : Sophie Audette-Chapdelaine, Diego Machado, Pierre Pariseault-Legault, Benoit Pélouquin, Alexandra Sweeney Beaudry et Sabrina Tremblay-Huet.

débats et accorde une importance particulière au dépassement des frontières disciplinaires. Polymorphe et plurielle, voilà au final ce qui pourrait la caractériser.

C'est ce que souhaite, par l'entremise d'une équipe diversifiée de chercheuses et chercheurs passionnés, promouvoir le Laboratoire pour la recherche critique en droit. Concrètement, treize membres réguliers et plusieurs membres associés participent actuellement à la réalisation d'activités en vue d'accomplir sa mission. Ces membres sont toutes et tous des chercheurs intéressés par les théories critiques, par l'accessibilité aux travaux de recherche universitaires et par l'utilité de valoriser la collaboration et les échanges. Le titre de chercheuses et chercheurs inclut les professeurs, postdoctorants, doctorants ou étudiants à la maîtrise de type recherche. Toute personne intéressée par les travaux du LRCD, dont les travaux rejoignent la mission du Laboratoire, peut également s'y impliquer. La gestion et la structure du LRCD se

veulent officiellement souples, horizontales et collaboratives. Nos membres sont considérés comme des collègues à part entière. D'ailleurs, un effort conscient est maintenu afin d'éviter une hiérarchisation entre ces derniers, par exemple entre les professeurs-chercheurs et les étudiants-chercheurs.

Le LRCD est un laboratoire dans l'optique où une diversité de projets novateurs, créatifs et originaux y sont testés au fil du temps par les participantes et les participants. Ainsi, le terme laboratoire ne vise pas à revendiquer une plus grande légitimité scientifique, mais plutôt à illustrer cette visée plus expérimentale. Les activités organisées par le LRCD comprennent notamment des ateliers de recherche, des séminaires en théorie du droit et des colloques annuels. D'une part, les ateliers permettent des discussions et des débats théoriques autour d'une thématique d'importance. Chaque rencontre est animée par une chercheuse ou un chercheur, qui propose d'explorer la thématique

de son choix. D'autre part, les séminaires visent à permettre à un membre de présenter une thématique en théorie du droit, que ce soit sa lecture d'un courant théorique critique ou la mobilisation effectuée dans le cadre de ses travaux. Les séminaires constituent ainsi une occasion d'échanger avec ses pairs sur un sujet touchant plus précisément son domaine de recherche. La discussion ouverte est fortement encouragée, la durée de quelques heures permettant des échanges approfondis. Finalement, les colloques sont une occasion unique de regrouper annuellement des chercheuses et des chercheurs en vue de réfléchir aux enjeux juridiques d'actualité.

Pour connaître les activités à venir ou pour en apprendre davantage sur les activités passées, nous vous invitons à visiter le calendrier du LRCD, accessible à l'adresse suivante : <http://www.lrcd-clrl.org/calendrier/>.

RÉSEAUTAGE ET RAYONNEMENT AU MENU

Par le comité organisateur

Le 13 novembre 2017 avait lieu, au Centre culturel de l'Université de Sherbrooke, la toute première édition du Souper-conférence Droit-MBA. Cet événement, ayant pour but de mettre en valeur le programme Droit-MBA au sein de la communauté juridique, avait pour conférencière principale Madame la juge Suzanne Côté de la Cour suprême du Canada. Au cours de la soirée, une centaine d'étudiants, de professeurs et de professionnels ont eu la chance d'échanger et de créer de nouveaux contacts dans le cadre d'un cocktail et d'un souper trois services. Parmi les invités figuraient certains bureaux d'avocats, notamment Osler, Monty Sylvestre, Blakes, Cain Lamarre, Therrien Couture, Lavery et Clyde & Co. Outre ces cabinets, la juge **Marie-Josée Hogue** (LL.B. 1986), de la Cour d'appel, ainsi que la juge **Danielle Côté** (LL.L. 1977), de la Cour du Québec, nous ont également honorés de leur présence.

L'idée de départ

L'initiative s'inscrivait dans le cadre de notre cours *Gestion de projet*, dispensé à la maîtrise. En mettant sur pied cette soirée, nous avions pour but d'organiser un événement de type souper-conférence qui permettrait aux étudiants en droit de l'Université de Sherbrooke de côtoyer des professionnels du milieu juridique, ici, dans la ville de Sherbrooke. L'objectif premier de ce souper était donc de créer une ambiance favorisant la prise de contact entre les étudiants et les avocats, sans lien avec la course aux stages ou la recherche de stages coopératifs.

La soirée

Tous les invités étaient conviés dès 17 h 30 dans le hall du Centre culturel pour prendre part à un *cocktail* de bienvenue. Cette entrée en matière permettait à tous les invités de discuter entre eux avant que ne débute le souper. Lors du souper, le doyen de la Faculté de droit, le professeur **Sébastien Lebel-Grenier**, ainsi que le directeur du MBA, M. Yves Trudel, ont pris respectivement la parole afin de souhaiter la bienvenue aux convives et de leur présenter les grandes lignes du programme Droit-MBA. Madame la juge Côté a, quant à elle, axé son allocution sur les bienfaits de la connaissance du monde des affaires dans la pratique du droit en 2017. Ayant elle-même été avocate en litige commercial pendant

plus de 30 ans dans des bureaux montréalais, elle était bien placée pour donner aux étudiants des exemples concrets où leurs connaissances du monde entrepreneurial allaient leur servir.

La finalité

À l'heure actuelle, l'Université de Sherbrooke est la seule université québécoise à offrir un programme coopératif permettant aux étudiants d'obtenir un baccalauréat en droit et une maîtrise en administration des affaires en quatre ans, le tout en complétant trois stages d'une durée totale d'un an. Malgré la renommée du régime coopératif, plusieurs employeurs et étudiants méconnaissent encore le programme. Nous souhaitons ainsi répondre à cette problématique et faire en sorte que les étudiants et les étudiantes du programme Droit-MBA soient mieux reconnus lors d'une recherche de stage éventuelle. De plus, aucune activité de réseautage liée directement à ce programme d'études n'est tenue dans la ville de Sherbrooke au cours de l'année. Il s'agissait donc d'une occasion en or pour les étudiants de rencontrer des professionnels de Montréal, mais également de la région de l'Estrie, ici, dans leur ville universitaire.



Le comité organisateur : Samuel Cantin, Vincent Savard, Charles-Éric Gilbert, Catherine Jodoin et Rosalie Richard-Roy.



Le doyen Sébastien Lebel-Grenier en compagnie des juges Suzanne Côté, Danielle Côté et Marie-Josée Hogue, ainsi que de Julien Boudreault, clerk auprès de la juge Suzanne Côté.

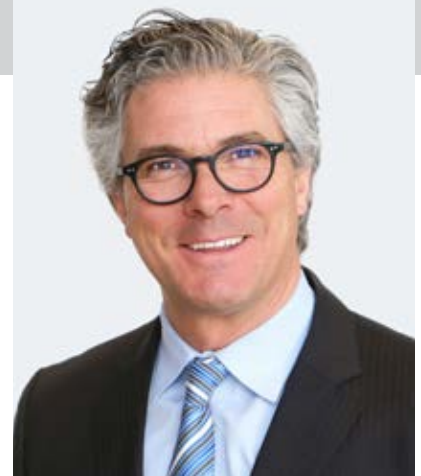
SAVIEZ-VOUS? QUE?

Lors de la cérémonie d'ouverture des tribunaux du Barreau de St-François, Vincent Savard, étudiant en 3^e année en Droit-MBA, a reçu le prix Maurice Delorme, soulignant l'excellence de sa prestation dans un procès simulé en droit civil.

ROBERT B. LEGAULT ET PIERRE SAVOIE HONORÉS PAR LEURS PAIRS



Robert B. Legault



Pierre Savoie

Chaque année, Best Lawyers® publie la liste des avocates et des avocats désignés « Avocat de l'année » par leurs pairs du milieu juridique. Dans le champ de pratique *Advertising and Marketing Law*, **Robert B. Legault** (LL.L. 1972) a reçu la distinction *Best Lawyers in Canada*, tandis que **Pierre Savoie** (LL.B. 1986) a raflé le titre de *Best Lawyer of the Year* pour la région de Montréal. Pour tous les deux, il ne s'agissait pas d'une première nomination.

Associé fondateur du cabinet Legault Joly Thiffault, Robert B. Legault est considéré comme le pionnier du droit publicitaire et des communications au Québec. Fort d'une grande expertise en matière de législation touchant la publicité commerciale, le marketing, la promotion et les communications, il conseille bon nombre d'agences de publicité et d'annonceurs d'importance, ainsi qu'un grand nombre d'associations œuvrant dans le domaine de la publicité au Québec.

Pierre Savoie est également associé chez Legault Joly Thiffault. Il pratique exclusivement en droit publicitaire, et ce, depuis plus de 20 ans. À ce titre, il conseille les agences et les annonceurs quant à la légalité des campagnes publicitaires et promotionnelles et donne fréquemment des séances de formation en entreprise à ce sujet. Me Savoie a écrit, en collaboration avec Me Marjolaine Gagnon, un article sur l'encadrement de la publicité des boissons alcooliques au Canada, publié dans *Les Cahiers de propriété intellectuelle*.

**COLLOQUE
ANNUEL**

3 et 4 mai 2018
CAMPUS DE SHERBROOKE

**TRAVAILLER DANS LE
SECTEUR DE LA SANTÉ :
ENJEUX JURIDIQUES**

INFORMATION ET INSCRIPTION :
USherbrooke.ca/droit/dps-2018

lavery
Avocats

 **UNIVERSITÉ DE
SHERBROOKE**

NICOLA DI IORIO, ANDRÉ LAPORTE ET STÉPHANE REYNOLDS HONORÉS PAR LE BARREAU DU QUÉBEC

Le titre d'Avocat émérite est décerné à des membres du Barreau qui se distinguent par l'excellence de leur carrière professionnelle, leur contribution exceptionnelle à la profession ou encore leur rayonnement remarquable dans leur milieu social et communautaire. Cette année, c'est au tour de **Nicola Di Iorio** (LL.B.1981), **André Laporte** (LL.B. 1987) et **Stéphane Reynolds** (LL.B. 1994, MBA 2009) de recevoir cet honneur.



Nicola Di Iorio

Nicola Di Iorio est député libéral fédéral dans la circonscription de Saint-Léonard-Saint-Michel et associé chez Langlois avocats à Montréal. Avocat réputé en pratique privée, auteur de doctrine en droit, homme politique, acteur clé au sein de la communauté italienne de Montréal et activement engagé en philanthropie et en sécurité routière, Me Di Iorio a suivi un parcours exceptionnel tout au long de sa carrière.

Reconnu pour son grand professionnalisme, Me Di Iorio se classe régulièrement parmi les avocats fréquemment recommandés par ses pairs selon le sondage annuel réalisé par *Lexpert*. Il est aussi reconnu comme l'un des meilleurs avocats canadiens en droit du travail et de l'emploi suivant l'édition 2016 du répertoire *The Best Lawyers in Canada*.

Outre sa pratique du droit, Me Di Iorio a enseigné ou enseigne toujours le droit du travail, le droit administratif et les libertés publiques dans diverses institutions, dont l'Université de Sherbrooke, l'École de formation professionnelle du Barreau du Québec et la Faculty of Management de l'Université McGill.



André Laporte

André Laporte est associé principal de la firme Laporte & Lavallée, avocats. Il exerce sa profession dans les domaines du droit administratif, du droit du travail et du litige civil. Dès le début de sa pratique, il a porté un intérêt particulier à la défense des victimes. Il a développé, au fil des années, une expertise particulière en droit administratif, plus précisément en matière d'accidents automobiles (SAAQ), d'accidents du travail et de maladies professionnelles (CNESST/CSST), d'indemnisation des victimes d'actes criminels (IVAC), de rentes d'invalidité (RQ/RRQ) et de recours en révision judiciaire/évocation devant les tribunaux supérieurs (Cour supérieure et Cour d'appel).

En 2009, il devient cofondateur de l'Association des avocats et avocates représentant les bénéficiaires des régimes d'indemnisation publique (A.A.A.R.B.R.I.P.), un organisme chapeauté par le Barreau du Québec qu'il préside encore aujourd'hui. Dans le cadre de ses fonctions au sein de cette association, Me Laporte met de l'avant les droits des bénéficiaires des régimes d'indemnisation publics auprès des organismes de l'État et des tribunaux administratifs concernés.



Stéphane Reynolds

Stéphane Reynolds est associé au sein du cabinet Monty Sylvestre. Il intervient auprès des entreprises et des organismes en matière commerciale, en droit du travail et de l'emploi, en droit municipal, de l'environnement et de l'administration publique et en droit de la construction.

Me Reynolds fonde, en 2005, le cabinet SDR conseillers juridiques inc. qui, trois ans plus tard, fusionnera avec Monty Coulombe, aujourd'hui Monty Sylvestre.

Me Reynolds est une figure très connue à la Faculté de droit. En plus d'être présent à plusieurs activités organisées par son *alma mater*, il a reçu, en 2016, le titre de chargé de cours agrégé, en reconnaissance de sa contribution remarquable en qualité de chargé de cours. Qu'il soit question d'enseignement, de philanthropie ou d'une participation à quelque autre activité parallèle, Stéphane Reynolds demeure un exemple éloquent de générosité et d'engagement.

MYRIAM LACHANCE NOMMÉE JUGE À LA COUR SUPÉRIEURE

En 2014, nous avons eu le plaisir d'annoncer la nomination de **Myriam Lachance** (LL.B. 1993) à titre de juge à la Cour du Québec. Aujourd'hui, c'est avec un bonheur renouvelé que nous soulignons sa nomination à la Cour supérieure du Québec, pour le district judiciaire de Montréal.

Avant sa nomination à la magistrature, il n'était pas rare de la croiser à la Faculté. Elle a d'abord supervisé plusieurs équipes d'étudiants dans le cadre de procès simulés entre 2006 et 2013, puis à l'automne 2013, elle a enseigné un cours sur les garanties constitutionnelles au programme en pratique du droit criminel et pénal. Fière diplômée de la Faculté, Myriam Lachance est encore bien présente aux activités

facultaires. Elle a d'ailleurs annoncé la création de la Coupe Myriam Lachance lors du Gala du mérite étudiant tenu en novembre dernier.

La juge Lachance a exercé dans les domaines du droit criminel, du droit disciplinaire et déontologique et des enquêtes internes en matière policière. Elle a agi tant pour la défense que pour la poursuite, à titre de mandataire pour le Service des poursuites pénales du Canada et de procureure pour le procureur général du Québec. Originnaire de Sherbrooke, la juge Lachance s'est fortement engagée dans la communauté juridique de sa région. Elle a été bâtonnière au Barreau de St-François, membre du conseil d'administration de l'Association des avocats et avocates de province et membre de l'exécutif de l'Association québécoise des avocats et avocates de la défense.



Myriam Lachance

AUTRES NOMINATIONS

Dave Boulianne (LL.B. 1997) a été nommé juge de la cour municipale commune de la Ville de Rivière-du-Loup. Depuis 2012, il pratiquait au sein du cabinet Cain Lamarre.

Annie-Claude Chassé (LL.B. 2000) a été nommée juge de paix magistrate de la Cour du Québec à Montréal. Auparavant, elle exerçait sa profession au sein du Directeur des poursuites criminelles et pénales.

Sophie Lapierre (LL.B. 1992) a été nommée juge de la Cour du Québec pour la Chambre civile à Sherbrooke. Au moment de sa nomination, elle exerçait comme avocate associée au cabinet Cain Lamarre.

SAVIEZ-VOUS? QUE?

Guy Lefrançois, professeur-adjoint à la Faculté de 1989 à 1995 et chargé de cours entre 1995 et 2017, a été nommé juge administratif à la section des affaires sociales du Tribunal administratif du Québec. Cette nouvelle fonction a donc mis un terme à quelque 28 années d'enseignement.

Caroline Meilleur, chargée de cours à la maîtrise en pratique du droit criminel et pénal, a été nommée juge de paix magistrate à la Cour du Québec à Granby.



MOT DU PRÉSIDENT DE L'ADDUS

UNE ASSOCIATION À L'ÉCOUTE DE SES MEMBRES

Chers membres,

Le 27 novembre 2017, l'ADDUS a tenu, pour la toute première fois, son assemblée générale annuelle en ligne par visioconférence. Cette nouvelle méthode pour la tenue de l'assemblée facilite grandement la participation de l'ensemble des diplômés et nous sommes ravis du résultat. À preuve, un diplômé s'est joint en direct à l'assemblée depuis Londres, au Royaume-Uni.

Dans le cadre de l'assemblée générale, la question des retrouvailles a évidemment été abordée compte tenu d'un désir de plus en plus clair et général d'en revoir le cadre pour mieux répondre aux attentes des diplômés.

Les membres du conseil d'administration de l'ADDUS ont donc entrepris une réflexion de fond dans le but d'élaborer une formule qui permettrait la tenue d'un événement plus rassembleur et festif, mais qui réunirait surtout un plus grand nombre de promotions à la fois, un souhait récurrent exprimé par de nombreux participants au cours des dernières années.

Nous vous dévoilerons le fruit de notre travail quelque part en 2018.

Du processus est ressortie l'importance de mettre le réseau des diplômés au cœur des activités de l'ADDUS. Celles-ci seront donc élaborées en fonction de cette priorité. C'est d'ailleurs avec cet objectif en tête que nous poursuivons l'organisation de déjeuners-causeries, d'autant plus que le succès de ceux de cette année confirme l'intérêt des membres pour ce type de rencontres ponctuelles.

Par ailleurs, deux membres du conseil d'administration de l'ADDUS ont terminé leurs mandats, soit le bâtonnier, Me **Paul-Matthieu Grondin** (LL.B. 2005) et Me **Valérie Dupré-Jodoin** (LL.B. 2005). Au nom de tous les membres du CA et de l'ADDUS, je remercie chaleureusement Paul-Matthieu et Valérie pour l'ensemble de leur contribution à l'ADDUS et avons déjà hâte de vous retrouver aux prochaines activités de l'Association. D'ailleurs, Paul-Matthieu agira comme président d'honneur au cocktail du printemps 2018 à Montréal.

Je tiens à féliciter les trois nouveaux membres qui ont joint le conseil d'administration au terme de l'assemblée générale : M. **Francis Champagne** (LL.B. 2015), Me **Christophe Larocque** (LL.B. 2007) et Mme **Alice Boulet** (LL.B. 2017). De plus, je remercie sincèrement tous les membres qui ont renouvelé leur mandat. J'ai très hâte d'entamer avec vous ce nouvel exercice qui sera rempli de défis, de succès et de bons moments.

En terminant, je vous remercie pour votre participation aux événements de l'ADDUS; elle contribue au développement et à l'enrichissement du réseau privilégié de diplômés dont vous faites partie.

Meilleures salutations,

Me **Alexandre McCormack** (LL.B. 2005)
Président de l'Association des diplômés en droit
de l'Université de Sherbrooke (ADDUS)



Rencontre-causerie

Le droit : un atout pour évoluer dans la sphère politique

Simon Jolin-Barrette (LL.B. 2009, J.D. 2009, LL.M. 2011)
et **Jad-Patrick Barsoum** (LL.B. 2008)

Mardi 10 avril 2018, de 8 h à 9 h 30, au restaurant Le Parlementaire à Québec

Cocktail de Montréal

Sous la présidence d'honneur de **Paul-Mathieu Grondin** (LL.B. 2005), bâtonnier du Québec

Jeudi 14 juin 2018, dès 17 h, au Club St-James à Montréal

Information et inscription : USherbrooke.ca/droit/diplomes

RETOUR SUR LES RENCONTRES-CAUSERIES 2017

« J'ai apprécié participer aux déjeuners-causeries de l'UdeS qui se sont tenus à Montréal au courant de la présente année. Ce fût une expérience enrichissante chaque fois. J'ai découvert des collègues qui pratiquent dans des domaines qui me sont peu familiers. Ainsi, ces rencontres contribuent à élargir mes horizons professionnels. C'est important de prendre le temps de « réseauter » avec d'autres membres de l'ADDUS car ça renforce mon sentiment d'appartenance à la Faculté de droit. »

– **Josée Fournier** (LL.B. 1983), avocate à la direction du contentieux à Revenu Québec



« Mon expérience lors de la rencontre-causerie chez Sherweb inc. a été des plus enrichissantes notamment par la diversité des acteurs présents et la pertinence des sujets abordés, plus particulièrement sur l'expérience et le rôle d'un avocat en entreprise. »

– **Elie Veilleux Perras** (LL.B. 2013, J.D. 2014), avocat chez Cain Lamarre



« Nous avons tout avantage à établir un lien privilégié avec les autres diplômés de l'UdeS, et l'ADDUS joue un rôle vital à cet égard. Les grandes universités américaines, britanniques et canadiennes ont établi des réseaux d'affaires et de philanthropie très puissants, dont nous aurions avantage à nous inspirer. »

– **Guy Lavoie** (LL.B. 1985), associé au sein du groupe Droit du travail et de l'emploi chez Lavery

Pour visionner les photoreportages des activités de l'ADDUS, visitez le USherbrooke.ca/droit/diplomes (menu « Activités de l'ADDUS », section « Activités passées »).

Catherine Beauchamp (LL.B. 2014, LL.M. 2016) a joint le département du droit des personnes et des successions au cabinet LRV Notaires, à Saint-Jérôme.

Marie-Claude Bellemare (LL.B. 1999) a été nommée associée chez Davies Ward Phillips & Vineberg, à Montréal.

Nicole Bergeron (LL.B. 1982, DDN 1984) a été réélue conseillère municipale du district de Brompton de la Ville de Sherbrooke.

Julie Bertrand (LL.B. 2006) et **Renée Roy** (LL.B. 2004) participeront à la 18^e édition du Trophée Roses des sables, qui aura lieu au Maroc du 10 au 21 octobre 2018.

Julien Brossard (LL.B. 2009) est maintenant avocat principal de Liberté Mutuelle assurance à Montréal. Auparavant, il pratiquait à Toronto.

Marie-Christine Côté (LL.B. 2011, DDN 2012) a été élue présidente du conseil de la Chambre de commerce et de tourisme de Gaspé.

Martin Daraiche (LL.B. 2002) a été nommé associé directeur du cabinet de relations publiques NATIONAL à Québec.

Pierre-Paul Daunais (LL.B. 2001) figure au palmarès annuel des meilleurs avocats de litige de moins de 40 ans au Canada selon Benchmark Litigation.

Marc-André Ferron (LL.B. 2010, LL.M. 2014) est procureur militaire régional de la région de l'Est.

Rosannie Filato (LL.B. 2011, J.D. 2011) a été élue conseillère dans l'arrondissement Villeroy-Saint-Michel-Parc-Extension, dans le district Villeroy. Elle est responsable du développement social et communautaire, de l'itinérance, de la jeunesse, des sports et des loisirs au nouveau comité exécutif de la Ville de Montréal.

Dominique Forget (LL.B. 1981) a été nommée vice-présidente du Tribunal de la sécurité sociale, à la section de la sécurité du revenu.

Maude Grenier (LL.B. 2006) a été nommée associée chez Norton Rose Fullbright, à Montréal.

Simon Labrecque (LL.B. 1997) s'est joint à l'équipe du cabinet Therrien Couture en tant que responsable du droit des affaires au bureau de Montréal.

Jacques Ladouceur (LL.B. 1984), juge à la Cour du Québec, a été nommé président de la Commission d'appel autochtone du Québec, qui entend les appels des bénéficiaires de la Convention de la Baie-James et du Nord québécois conformément à la Loi sur les autochtones cris, inuit et naskapis.

Jasmin Laperle-Marquis (LL.B. 2006), **Johanne Marcil** (LL.B. 1991), **Antoine Piché** (LL.B. 2003) et **Josée Thibault** (LL.B. 2003) figurent parmi la liste des 10 plaideurs les plus efficaces en Cour d'appel, en Cour supérieure et en Cour du Québec selon une analyse statistique menée par Premonition AI, une firme américaine spécialisée dans l'analyse algorithmique des litiges.

John Lapierre (DDN 1999) a été élu président du réseau PME INTER Notaires, qui regroupe 42 études et plus de 240 notaires partout au Québec.

Olivier Leblanc (LL.B. 2016) a obtenu un poste d'avocat de liaison chez Pringle Avocats et travaille exclusivement avec Me Pringle. Il y avait auparavant effectué son stage du Barreau.

Claude Leblond (LL.L. 1972) a été nommé membre du Conseil de la magistrature.

Normand Marinacci (LL.L. 1975) a été réélu maire de l'arrondissement de l'Île-Bizard-Sainte-Geneviève de la Ville de Montréal.

Marc-André Martel (LL.L. 1970) a été réélu maire par acclamation de la Ville de Richmond.

Nadia Martel (LL.B. 1993) s'est jointe à l'équipe de direction de Conceptromec Inc., à titre de vice-présidente, Affaires corporatives et juridiques.

Wolfgang Mercier-Giguère (LL.B./M.Sc. biologie 2008, J.D. 2008) offre des services juridiques gratuits pour les personnes qui se disent victimes d'agressions sexuelles. Cette initiative fait suite à la vague de dénonciations d'agressions sexuelles commises par des personnalités québécoises.

Julie Miville-Dechêne (PRD 2011) a été nommée émissaire aux droits et libertés de la personne au ministère des Relations internationales et de la Francophonie du Québec.

Ali Pacha (LL.B. 2008) a été nommé chef de cabinet du bâtonnier et de la directrice générale du Barreau du Québec.

Ariane Perreault (LL.B. 2016) a obtenu la deuxième meilleure note aux examens du Barreau 2016-2017, *ex aequo* avec deux étudiantes de l'UQÀM et de l'UdeM.

Frédérique Pothier-Paquette (LL.B. 2013) et son conjoint Charles-Antoine Guibault ont lancé le cabinet Lex Populi Services juridiques, dont la mission est de favoriser l'accès à la justice.

Corrine Reid (LL.B. 2010, DDN 2011) a été nommée Mérite estrien en reconnaissance de son engagement au sein de divers organismes.

Geneviève Richard (LL.B./M.Sc. biologie 2014) est procureure à la Commission d'enquête sur les relations entre les Autochtones et certains services publics du Québec à Val-d'Or.

Marwah Rizqy (LL.B. 2009, MBA 2009) a remporté le prix Avocat de la relève remis par le jeune Barreau lors de la cérémonie d'ouverture des tribunaux du Barreau de St-François. Elle a également été honorée lors du gala Les Grands Prix de la Relève d'Affaires du Regroupement des jeunes chambres de commerce du Québec (RJCCQ), dans la catégorie Leadership au féminin.

Judith Rochette (LL.M. 1990) a été nommée associée au sein du groupe Litige et règlement des différends au cabinet Lavery Avocats, à Québec.

Alain R. Roy (LL.B. 1999) a été nommé juge administratif de la Commission municipale du Québec.

Anne-Marie Santorineos (LL.M. 2016) a été nommée agente de formation à la Direction des produits et services de la SOQUIJ.

Sarah B. Shinder (LL.B. 2014, J.D. 2014) a joint le cabinet Brais & Associés, à Montréal.

Joannie Tardif (LL.B. 2010) a été élue à la présidence de la Chambre de commerce Brome-Missisquoi.

Patrick Thérout (LL.L. 1975) a remporté le prix Pierre-Basile Mignault lors de la cérémonie d'ouverture des tribunaux du Barreau de St-François.

Dominic Tourigny (LL.B. 2016) a joint le cabinet Joli-Coeur Lacasse, à Trois-Rivières.

Rodrigue Turgeon (LL.B./M.Sc. biologie 2017, J.D. 2017) est adjoint à la procureure en chef adjointe, Me Marie-Josée Barry-Gosselin, à la Commission d'enquête sur les relations entre les Autochtones et certains services publics du Québec à Val-d'Or.

FORMATION CONTINUE EN PRD



PRÉVENTION ET RÈGLEMENT DES DIFFÉRENDS (PRD)

Formations de 2 à 5 jours

Chef de file en PRD dans la francophonie, la Faculté de droit a développé des formations orientées sur la pratique des fonctions de médiateur, d'arbitre, de négociateur et d'ombudsman.

Des formations sur mesure en PRD et en droit sont également possibles pour votre organisation.

La Faculté de droit est un dispensateur reconnu par le Barreau du Québec aux fins de la formation continue obligatoire.

Formations offertes

- Apprivoiser la diversité culturelle en prévention et règlement des différends
- Arbitrage civil et commercial
- Communication : pour prévenir et dénouer les différends
- Gestion des émotions en règlement des différends
- Maîtriser la négociation professionnelle
- Médiation civile et commerciale
- Médiation en harcèlement psychologique
- Ombudsmans : notions essentielles et meilleures pratiques
- Prévention des différends en milieu de travail